

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2012 A 09 H 30
(Convocation du 17 septembre 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 h 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRES Pierre jusqu'à 10h10
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10
M. SIBE Maxime à M. GUILLOMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

MM. PUJOL et PIERRE ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 22 JUIN 2012

Le procès verbal de la séance du 22 juin 2012 a été adopté sans observation.

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – APPLICATION DE LA DELIBERATION 2010/0750 DU 22 OCTOBRE 2010.

POLE DE LA PROXIMITE **Direction de la Voirie**

- Arrêté n°2012/1070 du 13 juin 2012 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par mise à disposition, délivrée à la société SARL AQUITAINE BTP, pour une dalle de répartition implantée à Bordeaux, 94 avenue de la République – A titre gratuit.
- Arrêté n°2012/1110 du 20 juin 2012 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à l'établissement « Restaurant LES TROIS CARDINAUX », pour un mât porte enseigne implanté à Bordeaux, avenue des Trois Cardinaux – 183 € - chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2012/1146 du 27 juin 2012 – LE TAILLAN MEDOC – Angle avenue de Soulac et allée des Cressonnières – Déclassement d'une emprise de 102 m² au droit de la parcelle 519 AR 117.
- Arrêté n°2012/1147 du 27 juin 2012 – EYSINES – Rue Pierre Mendès France – Lotissement Domaine des Ombrières – Classement.
- Arrêté n°2012/1148 du 27 juin 2012 – BORDEAUX – Place Casablanca – Classement.
- Arrêté n°2012/1154 du 29 juin 2012 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société CDA PUBLIMEDIA, pour des panneaux d'affichage publicitaires implantés sur la commune d'Artigues-près-Bordeaux – 147 € - Chapitre 70 – Compte 70323 – Fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2012/1155 du 29 juin 2012 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société CDA PUBLIMEDIA, pour des panneaux d'affichage publicitaires implantés sur la commune de Bègles – 843 € - Chapitre 70 – Compte 70323 – Fonction 8220 – Redevance annuelle.

- Arrêté n°2012/1156 du 29 juin 2012 – Autorisation d’occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société CDA PUBLIMEDIA, pour des panneaux d’affichage publicitaires implantés sur la commune de Floirac – 293 € - Chapitre 70 – Compte 70323 – Fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2012/1160 du 2 juillet 2012 – Autorisation d’occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société DECAUX, pour des panneaux d’affichage publicitaire implantés sur la commune de Cenon – 513 € - Chapitre 70 – Compte 70323 – Fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2012/1161 du 2 juillet 2012 – Autorisation d’occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société DECAUX, pour des panneaux d’affichage publicitaires implantés sur la commune de Bruges – 1282 € - Chapitre 70 – Compte 70323 – Fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2012/1178 du 4 juillet 2012 – GRADIGNAN – Allée Auguste Compte – Lotissement La Haute Vigne – Classement.
- Arrêté n°2012/1217 du 11 juillet 2012 – VILLENAVE D’ORNON – Avenue du maréchal de Lattre de Tassigny – Déclassement d’une emprise de 38 m² au droit de la parcelle 550 AZ 86.
- Arrêté n°2012/1218 du 11 juillet 2012 – FLOIRAC – Allée Jesse Owens – Classement d’office.
- Arrêté n°2012/1219 du 12 juillet 2012 – Autorisation d’occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société DECAUX, pour des panneaux d’affichage publicitaires implantés sur la commune de Le Bouscat – 366 € - Chapitre 70 – Compte 70323 – Fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°201/12220 du 16 juillet 2012 – Autorisation d’occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société AQUITAINE SIGNALISATION COMMERCIALE, pour des panneaux d’affichage publicitaires implantés sur la commune de Villenave d’Ornon – 1704 € - Chapitre 70 – Compte 70323 – Fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2012/1221 du 16 juillet 2012 - Autorisation d’occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société AQUITAINE SIGNALISATION COMMERCIALE, pour des panneaux d’affichage publicitaires implantés sur la commune de Cenon – 1649 € - Chapitre 70 – Compte 70323 – Fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°2012/1281 du 24 juillet 2012 - Autorisation d’occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à la société PHILIPPE VEDIAUD PUBLICIE, pour des panneaux d’affichage publicitaires implantés sur la commune de Le Taillan Medoc – 183 € - Chapitre 70 – Compte 70323 – Fonction 8220 – Redevance annuelle.

- Arrêté n°2012/1430 du 21 août 2012 – Autorisation d’occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par mise à disposition, délivrée à la Mairie de Bordeaux, pour une rampe d’accès provisoire implantée à Bordeaux, 208 cours de l’Argonne – A titre gratuit.
- Arrêté n°2012/1465 du 30 août 2012 – BLANQUEFORT – 28 boulevard Alcide Lançon – Déclassement d’une emprise de 13 m² au droit de la parcelle 056BX216.
- Arrêté n°2012/1532 du 6 sept 2012 – Autorisation d’occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par mise à disposition, délivrée à la société SOPRECO AQUITAINE, pour une dalle de répartition implantée à Bordeaux, 7 rue de la Merci – A titre gratuit.

POLE ADMINISTRATION GENERALE

Direction des Affaires Juridiques

Contentieux

En défense : Procédures au fond

- Indivision MAINDEVIELLE c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux tendant à ce que la CUB exerce les pouvoirs qui lui sont donnés au titre de l’article L.1331-6 du Code la santé publique, relatif à la réalisation de travaux d’office en partie privative (raccordement eaux usées de l’immeuble en copropriété sis 4 bis quai Sainte Croix à Bordeaux) – Décision de la CUB de défendre ses intérêts dans cette instance.
- Pierre MOLINIER et Comité d’action et de défense des intérêts des habitants de Caudéran centre c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux tendant à l’annulation de l’arrêté du 30 novembre 2011 déclarant d’utilité publique l’opération d’extension de la ligne D du tramway – Décision de la CUB de défendre ses intérêts dans cette instance.
- Société FREMARC SA c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux tendant à ce que la CUB soit condamnée à lui verser, d’une part, la somme de 1228760 € avec intérêts et, d’autre part, la somme de 554439 € (extension ligne A du tramway avenue des Frères Robinson – Préjudice subi consécutif à la suppression d’un accès et à la gêne occasionnée par la réalisation des travaux) – Décision de la CUB de défendre ses intérêts dans cette instance.
- Michèle HARRIBEY c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux tendant à l’annulation de la décision de la CUB de rejeter sa demande de reconnaissance du caractère professionnel de la maladie dont souffrait son mari – Décision de la CUB de défendre ses intérêts dans cette instance.
- Fernando DA SILVA c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux tendant à l’annulation de l’arrêté de préemption n°1938 adopté par la CUB le 03/11/2011 (immeuble bâti situé 112 avenue Jean Mermoz à Eysines) – Décision de la CUB de défendre ses intérêts dans cette instance.

- SARL Paul Barreau Restaurant c/CUB – Requête en référé devant le Tribunal Administratif de Bordeaux tendant à l’octroi d’une provision d’un montant de 36 168 € à valoir sur l’indemnisation définitive du préjudice qu’elle prétend avoir subi du fait de la réalisation de travaux – Décision de la CUB de défendre ses intérêts dans cette instance.

En demande

- CUB c/Société ALSTOM TRANSPORT SA et autres – Requête devant le Cour Administrative d’Appel de Bordeaux tendant à l’annulation du jugement du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 29/02/2012 ayant condamné la CUB à verser au groupement d’entreprise la somme de 3087109,59 €TTC, à laquelle il convient d’ajouter la part révisable de cette somme correspondant aux prix révisés du marché ainsi que les intérêts moratoires de cette somme actualisée et le produit de la capitalisation desdits intérêts (marché MRV.01 – Pose des voies et des revêtements du réseau de Tramway de l’agglomération bordelaise) – Décision de la CUB de relever appel de ce jugement.

Montant des honoraires

Procédures d’expropriation

- BEGLES – Affaire CUB / CAMGUILHEM – Signification expropriation – SCP BIRAN – 71,48 €

Procédures d’expulsion

- BORDEAUX – Quai Hubert Prom – Eviction de gens du voyage – Maître CASIMIRO – 352,13 €
- BORDEAUX – Rue Lucien Faure – Eviction de squatters – Maître CASIMIRO – 1 583,73 €
- MERIGNAC – 46 avenue de la Marne – Eviction de squatters – Maître CASIMIRO – 352,13 €
- LE TAILLAN MEDOC – Chemin du Chai – AX9 – Eviction de gens du voyage – Maître CASIMIRO – 1 193,57 €
- LE TAILLAN MEDOC – Chemin du Chai – BB 100 et BB 101 – Eviction de gens du voyage – Maître CASIMIRO – 1 261,77 €
- BORDEAUX – Rue Arago – Eviction de squatters – Maître CASIMIRO – 2 235,59 €
- TALENCE – 30 rue Peybouquet – Eviction de squatters – Maître CASIMIRO – 351,78 €

- BORDEAUX – 15 rue Edouard Mayaudon – Eviction de squatters – Maître CASIMIRO – 742,48 €
- LORMONT – Rue Jean Lurçat – Eviction de gens du voyage – Maître CASIMIRO – 1 189,85 €
- PESSAC – Bioparc – Eviction de gens du voyage – Maître CASIMIRO – 1 395,03 €
- VILLENAVE D'ORNON – Rue Cousteau – Eviction de gens du voyage – Maître CASIMIRO – 1 304,93 €
- VILLENAVE D'ORNON – Chemin de Leyran – Eviction de gens du voyage – Maître CASIMIRO – 794,85 €
- EYSINES – 23 allée de Diane – Eviction de squatters – Maître CASIMIRO – 867,84 €
- BORDEAUX – 18 rue C. Vernet – Eviction de gens du voyage – Maître CASIMIRO - 1 251,79 €
- MERIGNAC – 4 rue Mandel – Eviction squatters – Maître CASIMIRO – 710,41€
- MERIGNAC – 44 avenue de la Marne – Eviction de squatters – Maître CASIMIRO – 853,05 €
- BORDEAUX – 73 rue Delbos – Appt.10 – Eviction de squatters – Maître CASIMIRO – 642,21 €
- BORDEAUX – 73 rue Delbos – Appt.11 – Eviction de squatters – Maître CASIMIRO – 352,13 €
- BORDEAUX – 17 rue de la Bechade – Eviction de squatters – Maître CASIMIRO – 640,31 €
- BORDEAUX – Angle 40 journaux et Lavignolle – Eviction de gens de voyage – Maître CASIMIRO – 1271,55 €

Transactions

- Affaire JUNQUAS – Sinistre du 28 avril 2012 rue des Frères Lumière à Carbon-Blanc – Inondation – Surcharge du réseau public de collecte des eaux pluviales – Véhicule endommagé – Sinistre non pris en charge par le contrat d'assurance « responsabilité civile générale » - Décision de signer un protocole d'accord avec Monsieur Junquas – Monsieur JUNQUAS – 1800 €

POLE ADMINISTRATION GENERALE
Direction de la commande publique

- Liste des MAPA notifiés en juillet et août 2012.
- Liste des marchés notifiés en juillet et août 2012.

Direction Bâtiments et Moyens

- Convention occupation locaux école maternelle Eugène Leroy à LORMONT par le S.I.V.U. Des Hauts de Garonne pour la période du 1^{er} Juillet 2012 au 31 Juillet 2013.
- Convention occupation locaux scolaires : école maternelle Lac 3 à Bordeaux par l'Association G.V. du Lac pour l'année 2012.

POLE DYNAMIQUES URBAINES
Direction du Foncier

- 2012/1129 du 22/06/2012 - Arrêté d'indemnisation pour travaux - BEGLES – 1 impasse Delphin Loche et 39 rue du Professeur Bergonié – Ville de Bègles - 19 288,61 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2012/1130 du 22/06/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - VILLENAVE D'ORNON – 13 rue Marcel Cachin - Epoux POIGNONEC - 63 190 € - 21.2112.8220.TM00.VB550.
- 2012/1131 du 22/06/2012 - Arrêté 2012/359 du 15/03/2012 annulé - Arrêté d'acquisition + travaux - PESSAC – 41 bis avenue du Docteur Nancel Pénard - M. et Mme BLEINHAUT - 17 394 € - 23.2315.8200.TM00.VA1A.
- 2012/1132 du 22/06/2012 - Arrêté d'acquisition - PESSAC – 107 avenue de Noës – SCI NOES REEDUCATION - 9 100 € - 21,2112,8220, TM00, VB31804.
- 2012/1133 du 22/06/2012 - Arrêté de cession gratuite - VILLENAVE D'ORNON – route de Léognan – Conseil Général de la Gironde.
- 2012/1134 du 22/06/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - SAINT MEDARD EN JALLES – angle avenue du Haillan et de la route de Feydit – Copropriété du Centre Commercial CORBIAC - 21.2112.8220.TN00.VCA00.
- 2012/1135 du 22/06/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - LE TAILLAN MEDOC – 1 chemin de Lapey – SARL chemin de Lapey - 21.2112.8220.TN00.VB519.
- 2012/1136 du 22/06/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - LE TAILLN MEDOC – 17 allée des Pins – M. POUDEIROUX - 21.2112.8220.TN00.VB519.

- 2012/1138 du 25/06/2012 – DPU - LE TAILLAN MEDOC – 2 rue de l'Ecureuil – SCI LES TUILLIERES - 88 275 € - 21.8240.2111.UC32.HAA - 11.6226.8240.UC32.
- 2012/1149 du 28/06/2012 - Arrêté 2012/587 du 13/04/2012 annulé - Arrêté d'acquisition - BORDEAUX – 43 rue Claude Bernard – Mme LEFORT-LAVAUZELLE et M. MARTIN – 1 200 € - 21.2112.8220.TC00.VA1A.
- 2012/1150 du 28/06/2012 - Arrêté de cession gratuite - rue des Violettes – Ville de Bordeaux.
- 2012/1152 du 28/06/2012 - Echange parcellaire - BEGLES – avenue Jeanne d'Arc et allée des Cheminots - SCI du Franc - 77 .775.8240.UC32.
- 2012/1164 du 2/07/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - LE HAILLAN – rue Colbert – Ville du Haillan.
- 2012/1165 du 2/07/2012 - Arrêté d'acquisition - AMBARES ET LAGRAVE – 19 rue de Rabaneau - M et Mme VIDEAU - 180 € - 21.2112.8220.TG00.VA1A.
- 2012/1184 du 5/07/2012 - Arrêté d'acquisition - VILLENAVE D'ORNON – chemin de Pauge- M.et Mme LAPOUJADE - 3 872 € - 21.2112.8220.TM00.VB550.
- 2012/1185 du 5/07/2012 - Servitude réelle et perpétuelle de passage piéton - VILLENAVE D'ORNON – chemin de Sallegourde – SNCF.
- 2012/1186 du 5/07/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - LE BOUSCAT – rue Georges Lafont et rue Coudol - Commune du Bouscat - 21.2112.8220.TC00.VA1A.
- 2012/1187 du 5/07/2012 - Arrêté d'indemnisation - BEGLES – rue Alexis Labro – M. et Mme RUIZ – 1 591,71 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2012/1188 du 5/07/2012 - Arrêté d'indemnisation - BEGLES – rue Alexis Labro – M. et Mme NEGRE - 4 258,91 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2012/1189 du 5/07/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - EYSINES – lieudit Perroquet – Mme LANGELUS et M. SARRAZIN - 21.2112.8220.TN00.VB162.
- 2012/1190 du 5/07/2012 - Arrêté d'acquisition gratuit - EYSINES – lieudit Perroquet – Mme PAROLI - 21.2112.8220.TN00.VB162.
- 2012/1215 du 10/07/2012 - Arrêté de Mainlevée - PAREMPUYRE – 21 rue Philippe Durand Dassier - M et Mme HEBRARD - 18 000 €
- 2012/1216 du 10/07/2012 - Arrêté de Mainlevée - PAREMPUYRE – 25 avenue du Général de Gaulle – M. et Mme HEBRARD - 13 740 €
- 2012/1230 du 16/07/2012 - Arrêté 2012/1063 DU 12/06/2012 est annulé - Arrêté d'acquisition + travaux - BEGLES – 1 impasse Delphin Loche et 39 rue du Professeur Bergonié – Club Athlétique Béglais - 99 960 € - 21.21110002.KD00.TW30.

- 2012/1231 du 16/07/2012 - Arrêté d'acquisition - EYSINES – 76 avenue Picot – M. CAZEAUX - 285 000 € - 21.21110002.KD00TW30.
- 2012/1232 du 16/07/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - BLANQUEFORT – 14 et 18 boulevard Alcide Lançon – M. et Mme de MONTILLET de GRENAUD - 21.2112.8220.TN00.VB05.
- 2012/1241 du 17/07/2012 - Arrêté de consignation - EYSINES – 14 rue Martin Porc – M. GERDESSUS - 423 216 €
- 2012/1180 du 5/07/2012 - Arrêté Tramway - PESSAC – avenue Bougnard – M. et Mme MEDIAVILLA - 31 901,40 € - 21,21110002KD00,TW30.
- 2012/1181 du 5/07/2012 – DPU - MERIGNAC – avenue de la Marne – SAS HYDROMAT LAVAGE - 490 000 € - 21,8240,2115,UC32,HAA - 11,6226,8240,UC32.
- 2012/1182 du 5/07/2012 – DPU - SAINT MEDARD EN JALLES – 12 rue Antonin Larroque - consorts MAZOYER - 297 000 € - 21,8240,2115,UC32,HAA - 11,6226,8240,UC32.
- 2012/1223 du 12/07/2012 – DPU - Dispositions de l'arrêté 780 du 16/05/2012 relatives au prix sont rapportées - BRUGES – chemin de la Hutte – SARL ARAUCAN - 538 500 €
- 2012/1224 du 12/07/2012 – DPU – SAINT MEDARD EN JALLES – 12 avenue Montaigne – MM. DUGRAVA et BARRERE - 21 000 € - 21,8240,2111,UC32,HAA.
- 2012/1225 du 12/07/2012 – DPU - SAINT MEDARD EN JALLES – 14 avenue Montaigne - SCI LOU CRECQ - 439 000 € - 21,8240,2115,UC32,HAA.
- 2012/1226 du 12/07/2012 – DPU - Dispositions de l'arrêté 737 du 10/05/2012 relatives aux prix sont rapportées - MERIGNAC – 52 avenue de la Marne – consorts BARNABE-GARNERO-THIOU.
- 2012/1227 du 12/07/2012 – DPU - Dispositions de l'arrêté 826 du 29/05/2012 relatives au prix sont rapportées - PESSAC – 91 avenue Jean Jaurès – consorts HUBERT-DENEY.
- 2012/1257 du 18/07/2012 – DPU - PESSAC – 65 avenue Marc Desbats – OPH AQUITANIS - 350 000 € - 21,8240,2115,UC32,HAA.
- 2012/1260 du 19/07/2012 – DPU - EYSINES – 10 avenue de Picot – M. et Mme BLAIRE - 275 000 € - 21,8240,2111,UC32,HAA - 11,6226,8240,A430.
- 2012/1261 du 19/07/2012 – DPU - EYSINES – 3 rue Jacques Georges Girol – 215 000 €

- 2012/1284 du 24/07/2012 – DPU - SAINT MEDARD EN JALLES – 6b rue Charles Capsec - SARL PIERRES ET TERRES - 75 000 € - 21,8240,2115,UC32,HAA - 11,6226,8240,UC32.
- 2012/1285 du 24/07/2012 – DPU - Dispositions de l'arrêté 1137 du 25/06/2012 relatives au prix sont rapportées - PESSAC – 97 avenue Jean Jaurès - Melle FOREST – M. DELCROS.
- 2012/1287 du 26/07/2012 - Arrêté de cession - BRUGES – avenue de l'Europe – M. et Mme NGUYEN - 1 680 € - 77,775,8240,UC32.
- 2012/1288 du 26/07/2012 – Arrêté d'acquisition – AMBARES ET LAGRAVE – Rue du Broustey – M. CLANIS – 52 440 € - 21,2111,8310,TE00, PD00.
- 2012/1289 du 26/07/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - BLANQUEFORT – avenue du 11 Novembre/rue de la Landille – M. LANNIC - 21,2112,8220,TN00,VCA00.
- 2012/1290 du 25/07/2012 - DPU TRAIN TRAM - BRUGES – 12 rue Pierre Andron – SNCF - 88 000 € - 21,21150002,KD00,TT30.
- 2012/1291 du 25/07/2012 – DPU - MERIGNAC – 2-3 place du Général Gouraud - 300 000 € - 21,8240,2115,UC32,HAA - 11,6226,8240,UC32.
- 2012/1293 du 27/07/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - BLANQUEFORT – 25 boulevard Alcide Lançon – consorts LANCON DELCOURT - 21,2112,8220,TN00,VO5604.
- 2012/1312 du 30/07/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - SAINT AUBIN DE MEDOC – allée du Chêne Vert - M. et Mme PIGNEY - 8 000 € - 21,2112,8220,TC00,VA1A.
- 2012/1313 du 30/07/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - BRUGES – 15 avenue du Général de Gaulle – M. et Mme MELAYE - 11 222 € - 21,2112,8220,TC00,VA1A.
- 2012/1314 du 30/07/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - BLANQUEFORT – 29 boulevard Alcide Lançon - Copropriétaires du 27-29-31-33 boulevard Alcide Lançon - 21,2112,8220,TN00,VB056.
- 2012/1315 du 30/07/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite + travaux - BLANQUEFORT – 23 boulevard Alcide Lançon - Mme Veuve BRULE - 4 133 € - 21,2112,8220,TN00,VB056.
- 2012/1316 du 30/07/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - BOULIAC – 20 chemin de malus - M. et Mme BONNEAU - 21,2112,8220,TL00,VB06504.
- 2012/1317 du 30/07/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - BOULIAC – 14 chemin de malus – Mme BOUNIOL - 21,2112,8220,TL00,VB06504.
- 2012/1318 du 30/07/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - BOULIAC – chemin de malus – M. et Mme BOUNIOL - 21,2112,8220,TL00,VB06504.

- 2012/1319 du 30/07/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - BRUGES – rue Maumey 6 Soci2t2 en nom Collectif Marignan Résidence - 21,2112,8220,TN00,VB075.
- 2012/1320 du 30/07/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - EYSINES – 57 avenue du Haillan – M. et Mme SEILLIER - 21,2112,8220,TN00,VB162.
- 2012/1346 du 1/08/2012 - Arrêté – de Servitude définitive gratuite d'assainissement - ARTIGUES PRES BORDEAUX – rue de Courrège – indivision GANDILLON – DOUMECHE – BOUSQUET -ZINGONE – NEJJARI et AUDITEAU - 21,2112,8310,TE00,PD00 - 21,2111,TE00,UF.
- 2012/1348 du 1/08/2012 – DPU - LE TAILLAN MEDOC – rue de l'Ecureuil – lieudit Le Bourdieu – Mme HAGRY - 162 000 € - 21,8240,2111,UC32,HAA.
- 2012/1349 du 1/08/2012 – DPU - SAINT MEDARD EN JALLES – avenue Montesquieu lieudits Le Bourdieu et Bois de Mont – M. EGAN Michael, M. EGAN John, Mme EGAN Clare - 3 000 000 € - 21,8240,2115,UC32,HAA - 11,6226,8240,A430.
- 2012/1379 du 6/08/2012 - Arrêté 2012/1081 du 13/06/2012 annulé - Arrêté d'acquisition + travaux - GRADIGNAN – 221 route de Léognan – M. et Mme HUGE - 13 395,64 € - 21,2112,8220,TM00,VB192.
- 2012/1380 du 7/08/2012 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLN MEDOC – chemin du Chai - M. SOUBERBIELLE - 15 000 € - 21,2111,8220,TN00,HB37.
- 2012/1381 du 7/08/2012 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – 14 chemin du Chai – M. et Mme SAINT LOUBERT - 3 200 € - 21,2111,8220,TN00,HB37.
- 2012/1382 du 7/08/2012 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – chemin du Chay - Mme EYMERY - 70 000 € - 21,2111,8220,TN00,HB37.
- 2012/1383 du 7/08/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite + travaux - BLANQUEFORT – 55 boulevard Alcide Lançon – M. et Mme DEBANDE - 10 885 € - 21,2112,8220,TN00,VB056.
- 2012/1384 du 7/08/2012 - Arrêté de droit de priorité - Disposition de l'arrêté 2012/656 du 26/04/2012 restent inchangées - BEGLES – rue louis Eloi – M. et Mme OBEDE.
- 2012/1385 du 7/08/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - BOULIAC – 16 chemin de Malus – M. et Mme CHAURE - 21,2112,8220,TL00,VB06504.
- 2012/1386 du 7/08/2012 - Arrêté 2012/1132 du 22/06/2012 est annulé - Arrêté d'acquisition - PESSAC – 107 avenue de Noës – Société Civile Immobilière NOES REEDUCATION - 10 044 € - 21,2112,8220,TM00,VB31804.
- 2012/1401 du 8/08/2012 - Arrêté d'acquisition - EYSINES – La lande et La Lesque – Conseil général de la Gironde - 66 678 € - 21,2111,8240,UC32.

- 2012/1402 du 8/08/2012 - Arrêté d'acquisition - FLOIRAC – rue des Chênes – SCI CEGEPI BUIREL - 684 € - 21,2112,8220,TL00,VB16704.
- 2012/1428 du 21/08/2012 – DPU - EYSINES – avenue du Taillan, chemin des Glèzes - consorts VALLADE/LANCEROT/DUROUSSEAU - 216 000 € - 21,8241,2115,UB00,HB41.
- CONVENTION D'OCCUPATION PROVISOIRE - BORDEAUX – 59 et 75 rue Bourbon et 62 et 66 rue de la Faïencerie – Ville de Bordeaux.
- CONVENTION D'ACCES TEMPORAIRE - BORDEAUX – 13, 16 et 17 quai de Bacalan – l'Association Hnord.
- AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PROVISOIRE - VILLENAVE D'ORNON – 18 à 22 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – Charcuterie Bordelaise.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - MERIGNAC – rue de la Vieille Eglise et avenue du Maréchal Leclerc – DOMOFrance.
- CONTRAT DE LOCATION - BORDEAUX – 19 rue Mestrezat – Cabinet LANCELOT.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - MERIGNAC – rue de la Vieille Eglise rue Malraux - SCCV ILOT 4 MERIGNAC.
- CONVENTION D'OCCUPATION ET D'EXPLOITATION TRANSITOIRE - VILLENAVE D'ORNON – 18 à 22 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – Charcuterie Bordelaise.
- AVENANT N° 7 A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - BORDEAUX BASTIDE – 18 et 19 rue Serr et 8 rue Honoré Picon – Association Bordeaux Bastide.

Communication effectuée

M. Le Président Vincent FELTESSE salue tous les élus pour ce premier Conseil de C.U.B. du vendredi 28 septembre et espère que leurs vacances se sont bien déroulées, même s'il constate une impression de passé déjà lointain.

Il fait part d'un certain nombre d'informations comme il est de coutume en début de Conseil. Tout d'abord, il évoque le traditionnel séminaire Finances du 27 septembre avec une situation financière qui se tend progressivement, due à l'arrivée de dépenses très importantes et notamment celles de la Ligne à Grande Vitesse, et la stagnation des recettes voire leur diminution. Il rappelle que tout ceci doit amener les uns et les autres à partager un effort de vigilance.

Il indique que la Décision Modificative n°11 a été remontée dans l'Ordre du Jour du Conseil suite à la discussion en Bureau la veille au soir, et saisit l'occasion d'échanger davantage sur ce sujet.

Deuxièmement, suite à sa conférence de presse de ce matin, il s'étonne et s'inquiète de la décision de la Communauté d'Agglomération du BAB de se retirer du financement de la LGV et de suspendre ce financement, ce qui positionne la Communauté Urbaine à la veille de la possibilité d'un jeu de dominos sur les financements. Il estime que c'est quand même extrêmement préoccupant et c'est un des sujets majeurs qu'ils vont avoir à traiter dans les semaines et mois qui viennent.

En troisième point, il précise qu'il y aura demain, à nouveau, un cortège des ouvriers et salariés de Ford pour monter au Salon de l'Automobile et un certain nombre d'élus iront, ce qui sera son cas.

M. JUPPE souhaite intervenir sur des débats et des sujets qui ne sont pas à l'Ordre du Jour. Il voudrait simplement partager leur inquiétude sur le détricotage éventuel des financements des lignes LGV, ce qui serait vraiment un très sale coup pour l'agglomération. Tours-Bordeaux étant normalement dans les tuyaux, sauf cette décision Bordeaux-Toulouse, il se demande quelles pourraient être les conséquences d'un report sur l'attitude de la Région Midi-Pyrénées sur le financement de Tours-Bordeaux. Devant toute une série d'inquiétudes, il se déclare prêt à s'engager à fond avec eux pour défendre ce dossier parce que tout ce qu'ils ont construit autour de Bordeaux-Euratlantique risquerait d'être, sans faire de catastrophisme, fortement compromis. Il estime que c'est vraiment un enjeu majeur.

M. GUICHARD annonce qu'il fera de son côté moins de catastrophisme pour une fois, car si ce détricotage faisait que l'Etat reprenait ses responsabilités, cela lui irait parfaitement bien. Il craint que ce ne soit pas la voie, sans jeux de mot, de prise.

Il ajoute que parmi leurs difficultés financières -et ils y reviendront sans doute-, il y a les désengagements de l'Etat qu'ils ont suppléés, selon lui, avec grande vitesse, là aussi.

M. CHAUSSET souhaite dire, tout simplement, que autant il faut, bien sûr, préserver la partie Tours-Bordeaux qui est lancée, autant c'est peut-être l'occasion de regarder à nouveau l'utilité de l'ensemble de la LGV sans prendre partie, même ici, pour ou contre. Il pense qu'il y a peut-être l'occasion de regarder là, un peu, ce qu'on peut faire sans se lancer vers des investissements hyper lourds dont on sait aujourd'hui qu'on n'a sans doute pas les moyens de les assumer. Sur la partie sud, il propose de regarder ce qu'il est possible de faire déjà avec les voies existantes, et peut-être y trouveront-ils des idées qu'on n'avait peut-être pas su ou pas voulu mettre en œuvre au préalable. C'est d'après lui l'occasion de revoir, sinon tout le projet, au moins une partie.

M. Le Président Vincent FELTESSE tient à préciser que l'engagement du BAB porte sur la partie Tours- Bordeaux.

M. CHAUSSET lui répond qu'il l'a bien compris mais imagine que l'engagement du BAB sur Tours-Bordeaux se fait en espérant qu'une extension sera programmée jusqu'à son territoire et si ce n'est pas le cas, on peut comprendre qu'il le remette en cause, ce qui au demeurant lui paraît un peu logique. Il pense que c'est peut-être l'occasion de remettre à plat au moins cette partie-là et de revoir les études.

M. Le Président Vincent FELTESSE n'entend pas rentrer dans le détail de ce débat qui sera programmé de manière plus structurée lors d'une prochaine plénière, mais la remise à plat est globale. Il craint que puisque c'est le BAB, cela pourrait être aussi la Région Midi-Pyrénées et ainsi de suite, et ce serait ainsi le plan de financement de Tours-Bordeaux qui serait lui-même remis en cause.

Puis il invite M. PUJOL, Secrétaire de séance, à communiquer aux membres du Conseil les affaires qui sont proposées pour un regroupement.

M. Le Président Vincent FELTESSE demande s'il y a des remarques éventuelles sur ces affaires, des demandes de regroupement ou des prises de position.

M. GUICHARD annonce que le groupe des élus Communistes et Républicains votera contre sur les affaires n°19: ADS SHOW Salon européen, n°22: pôle compétitivité aéronautique, n°75: Centre entreprise de communication avancée pour une subvention, ainsi que sur les n° 89 à 95 concernant les VEFA.

M. CHAUSSET signale que le groupe Europe Ecologie les Verts votera contre sur l'affaire n°19, s'abstiendra sur la n°22, et votera pour sur la n°116 en ajoutant que sur cette dernière, ils souhaiteraient mettre une explication de vote au compte rendu.

M. AMBRY indique qu'il votera contre sur l'affaire n° 111, relative à la 6ème modification du PLU.

M. PUJOL précise que l'affaire n° 113 de Mme LIRE a été retirée des affaires regroupées.

M. ROUVEYRE souligne que le groupe des élus Socialistes bordelais s'abstiendra sur la n°111 concernant la 6ème modification du PLU.

M. Le Président Vincent FELTESSE met donc aux voix l'ensemble des délibérations suivantes.

M. FELTESSE

2012/8/ 1 Désignation des membres des jurys à constituer suite aux délibérations suivantes du Conseil du 13 juillet 2012: - n°2012/0471: Cenon - PAE Camille Pelletan - Lancement de l'accord-cadre de maîtrise d'oeuvre urbaine, - n°2012/0552: Bordeaux- Modification du schéma directeur pour le projet de la station de Brazza- Marché de maîtrise d'oeuvre pour la connexion des réseaux d'assainissement du quai de Brazza vers le quai de Bacalan par liaison sous fluviale- Appel d'offres ouvert et sollicitation d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Désignations effectuées**

Ont été désignés : M. le Président ou son représentant :
Pour le 1^{er} jury : Mme Christine BOST
Pour le 2^{ème} jury : M. Jean-Pierre TURON

Membres pour les 2 jurys :

5 titulaires :

M. Alain DAVID, Mme Michèle FAORO, Mme Anne BREZILLON, Mme Muriel PARCELIER, M. Max GUICHARD

5 suppléants :

M. Jean-François EGRON, M. Frédéric DANJON, Mme Nathalie DELATRE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Vincent MAURIN

M. JUPPE

2012/8/ 3 OIN Bordeaux-Euratlantique. Passerelle Eiffel. Conventions relatives à la réhabilitation, à la transformation et à l'aménagement de l'ouvrage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/8/ 4 Rectification d'une erreur matérielle dans la délibération n°2012/0178 du 13 avril 2012 intitulée « Transfert complémentaire en propriété de routes départementales à la Communauté Urbaine de Bordeaux - Avenant n°1 - Décision – Autorisation »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/8/ 5 Projet de réaménagement de l'avenue de Courtillas à MERIGNAC et de l'avenue de Beutre à PESSAC entre la rue Jean de la Fontaine (Mérignac) et de Magonty (Pessac) - Bilan de la Concertation - Information - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/8/ 6 LE HAILLAN - MERIGNAC - Contrat de co-développement Fiche «Aéroparc - Boulevard Technologique» - Aménagement de voirie de l'avenue Toussaint Catros au Haillan et de l'avenue du Phare à Mérignac - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/8/ 7 Bordeaux - Réaménagement de l'espace St-Michel - Réalisation des travaux de voirie confiée par la Communauté Urbaine de Bordeaux à la ville de Bordeaux - Modalités de versement des sommes acquittées par la ville - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/8/ 8 CARBON - BLANC - Requalification de l'entrée de ville nord est avenue A. Conte/rue V. Hugo - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale par la Communauté Urbaine de Bordeaux - Eclairage public - Participation financière - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/8/ 9 TALENCE: Opération de recomposition urbaine du « Coeur de quartier » de Thouars: programme de travaux d'infrastructures de requalification des voiries et création d'un espace public paysager- Dossier définitif du projet- Décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/8/ 10 GRADIGNAN - Aménagement des espaces publics emblématiques du centre-ville - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation - -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/8/ 11 MARCHES PUBLICS - EYSINES - Restructuration de l'avenue du Taillan (Dumont-Rocade) et création d'un carrefour giratoire avenue de l'Hippodrome (fiche action 0006 - réf. C021620003) - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/8/ 12 MARCHES PUBLICS - SAINT-AUBIN DE MEDOC - Aménagement général de la route de Germignan - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/8/ 13 LE HAILLAN - Requalification de l'avenue de Venteille - section comprise entre le début de la section urbanisée et la rue Hustin - (fiche action 0001 - réf. C022000001) - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/8/ 14 Marchés Publics - LE BOUSCAT - Aménagement du Boulevard du Maréchal Lyautey et mise en séparatif du réseau d'assainissement (fiches action 0008 - réf. C020690008 et 0009 - réf. C02069028) - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/8/ 15 Marchés publics - BLANQUEFORT - Aménagement du Boulevard Alcide Lançon - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/8/ 16 Marchés Publics - Adaptation de logiciels de régulation et micro-régulation des carrefours à feux - dans le cadre de la gestion centralisée de la circulation - Marché négocié sans mise en concurrence - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2012/8/ 17 Adhésion de la Communauté Urbaine de Bordeaux à "l'Association Française de Génie Civil" - Décision - Autorisation - Désignation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. A CAZABONNE

2012/8/ 18 Partenariat avec la Fédération des Radios Associatives de Gironde (FEDERA 33) pour la coproduction d'émissions radiodiffusées et la diffusion de campagnes de communication - Convention - Décision - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. A CAZABONNE

2012/8/ 19 1ère édition du salon européen du MCO aéronautique de défense, ADS SHOW Europe du 25 au 27 septembre 2012 - Organisation d'un stand commun Cub-Conseil Régional d'Aquitaine - Modalités de participation des collectivités - Convention - Autorisation de signature

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts et le groupe des élus Communistes et Républicains votent contre

M. BENOIT

2012/8/ 20 Aquitaine Développement Innovation - Désignation d'un élu communautaire au conseil de surveillance - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BENOIT

2012/8/ 21 Association Construction Durable et Performance Energétique en Aquitaine (CDPEA) - Adhésion 2012 - Décision - Autorisation - Désignation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BENOIT

2012/8/ 22 Pôle de compétitivité Aéronautique, Espace et Systèmes embarqués - Association Aerospace Valley - Programme d'actions 2012 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe des élus Europe Ecologies les Verts s'abstient et le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre

M. BOBET

2012/8/ 23 Maison de la Nature et de l'Environnement Bordeaux-Aquitaine - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2012/8/ 26 Attribution d'un fonds de concours à la commune d'Eysines pour le financement du groupe scolaire Gabriel Moussa -Décision- Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2012/8/ 27 LORMONT - ZAC Quai Chaigneau Bichon - CRAC 2011 - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2012/8/ 29 MARCHES PUBLICS - EYSINES - Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) Grand Caillou - Requalification de la place du Rouaillou (lot 1) et de la rue des Treytins - (lot 2) (fiche action n° 3 - réf. C021620006) - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2012/8/ 30 BLANQUEFORT - Aménagement des espaces publics du centre ville (Place de L'Eglise) - Fiche action 0001 réf. C020560011 - Diagnostic archéologique - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2012/8/ 31 Contrats de co-développement 2012/2014 - Adaptations des contrats - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2012/8/ 32 Association Semer le doute - Organisation du Festival international du film indépendant du 2 au 7 octobre 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2012/8/ 33 Association Novembre@bordeaux - Organisation de la manifestation Novart du 15 au 30 novembre 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2012/8/ 34 Association Compagnie Hors Série - Projet de Pôle de ressources en danses urbaines - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2012/8/ 35 Association Les Grandes Traversées - Organisation de la manifestation Les grandes traversées du 17 au 21 octobre 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2012/8/ 36 Association Les Sangliers sont lâchés - Organisation de la manifestation Les Rendez-vous de Terres Neuves du 7 au 29 septembre 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2012/8/ 37 Ville de Pessac - Organisation de la manifestation Vibrations Urbaines du 26 octobre au 4 novembre 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2012/8/ 38 Association Festival international du film d'histoire - Organisation du Festival international du film d'histoire du 19 au 26 novembre 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2012/8/ 39 Ville de Lormont- Organisation des Foulées Littéraires du 30 novembre au 02 décembre 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2012/8/ 40 Ville d'Eysines - Organisation de la manifestation Les Arts Mêlés du 14 au 16 septembre 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2012/8/ 41 Association Permanences de la littérature - Organisation du 40ème anniversaire de la revue Art Press en octobre 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2012/8/ 42 Ville de Mérignac - Projet de développement d'un pôle métropolitain de la photographie - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2012/8/ 43 Ville de Mérignac - Pôle scientifique et technique - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2012/8/ 44 Ville d'Ambarès et Lagrave - Expérimentation numérique et médiation culturelle - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2012/8/ 45 Association Mascarets - Organisation du Festival Nomades du 21 au 23 septembre 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2012/8/ 46 Marchés publics - Collecte, transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques reçus sur les Centres de recyclage communautaires - Appel d'offre ouvert - Lancement et autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2012/8/ 47 Marchés publics - Maîtrise d'oeuvre pour la dépollution du centre de recyclage de Bassens - Action du contrat de co développement 2012 - 2014 (fiche action n° 32) - Validation de l'avant projet, fixation du forfait définitif de rémunération et prolongation de la durée - Marché n° 10272U - Avenant n° 1 - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2012/8/ 48 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Modification de secteurs d'assiette de la taxe, pour une application au 1er janvier 2013 - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

2012/8/ 49 Collecte et traitement de déchets assimilés aux ordures ménagères - Exonération de la redevance spéciale perçue par la Communauté Urbaine de Bordeaux - Demande des associations "Croix Rouge - délégation du Bouscat/Bruges - Centre d'Accueil d'Information et d'Orientation - Secours Populaire Français - Solidarité Jeunesse " - Renouvellement- Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2012/8/ 51 Marchés Publics - Tram-Train du Médoc - GC3 TTM : - Ouvrages d'art de franchissement des jalles - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2012/8/ 52 Marchés Publics - Tram-Train du Médoc - Consultation STR TTM - réalisation de la ligne Tram-Train du Médoc de la station Cracovie à Bordeaux - jusqu'à la gare de Blanquefort - Travaux d'infrastructures de voies ferrées - Lot 1 - - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2012/8/ 53 Marchés Publics - Tram -Train du Médoc - "GC 2 TTM" : - Ouvrages d'art de franchissement de la rocade et de la piste cyclable - OA4 + OA5 - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2012/8/ 54 Marchés Publics - Tram Train du Médoc - Marché "VRD TTM" : - réalisation de la ligne Tram-Train du Médoc de la station Cracovie à Bordeaux - jusqu'à la gare de Blanquefort - Lot 1 : Travaux d'infrastructures - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2012/8/ 55 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Lignes A, B et C - Travaux de revêtements en platelage de la troisième phase du tramway de Bordeaux - REV 302 - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2012/8/ 56 Marchés Publics - Mise en place de Terminus Partiels sur le réseau tramway existant - Réalisation de quai de station pour les terminus partiels - Appel d'offres ouvert - (STA304) - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2012/8/ 57 Marchés Publics - Mise en place de Terminus Partiels sur le réseau tramway existant - Marché dit STR304 - Travaux de réalisation d'infrastructures de transport - pour les Terminus partiels ainsi que les aménagements connexes - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2012/8/ 58 Marchés Publics - Tramway 3ème phase - SYS302 - Systèmes centraux courants faibles - Marché négocié sans mise en concurrence préalable - Attribution - Autorisation de signer

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2012/8/ 59 Marchés Publics - Equipements du Centre de Maintenance de la Jallère (CDM 302) - Marché négocié avec mise en concurrence - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2012/8/ 60 Travaux d'espaces verts du Tram-Train du Médoc et Terminus Partiels - (VERT 312) - Appel d'offres ouvert - Autorisation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2012/8/ 61 Construction du tramway de la 3ème phase - Extensions des lignes A, B et C - Travaux de déplacement et de protection des réseaux - Convention avec ERDF - Approbation - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2012/8/ 62 Bègles - Aménagement de voirie du tramway 3ème phase - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale - Eclairage public - Subvention d'équipement sous forme de fonds de concours - Convention - Approbation - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2012/8/ 63 PESSAC - Tramway Phase 3 - Extension de la ligne B à Pessac entre Bougnard et Pessac Alouette - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale - Eclairage public - Subvention d'équipement sous forme de fonds de concours - Convention - Approbation - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2012/8/ 64 Marchés Publics - Etude de faisabilité d'une tarification intermodale et multimodale - Marché n°04212 U - Transaction - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CURVALE

2012/8/ 65 Association Centre Régional d'Eco-Energie d'Aquitaine (CREAQ) - Subvention de fonctionnement 2012 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

2012/8/ 66 Marchés Publics - BORDEAUX ZAC Bastide Niel - Assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation et la gestion de la desserte énergétique du quartier Bastide Niel

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2012/8/ 68 Marchés Publics - Bassens - Carbon Blanc - Création d'un couloir bus et d'une voie verte - - Confirmation de décision de faire - Décision de faire - - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

M. DUPRAT

2012/8/ 69 Transports scolaires - Conventions de délégation partielle de compétence - pour l'organisation des circuits avec les organisateurs secondaires - - Adoption - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2012/8/ 70 Commune de Bordeaux - Subvention de surcharge foncière dans le cadre de la construction de 70 logements collectifs financés en PLUS-CD situés rue Lucien Faure - Année 2012

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2012/8/ 71 Commune de Lormont - Subvention de surcharge foncière dans le cadre de la construction de 34 logements collectifs situés résidence Edouard Herriot - Année 2012

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2012/8/ 72 Association Bordeaux Aquitaine Pionnières - Création d'un incubateur au féminin Bordeaux Aquitaine - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2012/8/ 73 BORDEAUX - Bastide Niel - Projet Darwin - Création d'une pépinière d'entreprises dédiée aux métiers de l'économie verte et du développement durable - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2012/8/ 74 Bordeaux Gironde Convention Bureau (B.G.C.B) - Programme d'actions 2012 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2012/8/ 75 Centre Entreprise Communication Avancée (CECA) - Organisation de la 18ème Université Hommes/Entreprises les 29 et 30 août 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FLORIAN

2012/8/ 76 Association "Ronde des Quartiers de Bordeaux" - Organisation de la manifestation "Marché du Bon Goût d'Aquitaine" du 12 au 14 octobre 2012 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2012/8/ 77 Aquitec 2013 - Salon Aquitec du 14 au 16 février 2013 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2012/8/ 78 Association Hauts de Garonne Développement - Organisation du Salon Meli Mel'arts 1 et 2 décembre 2012 à Cenon - Contrat de co-développement 2012-2014 (FAn°38) Contrat N° C021190091 -Subvention - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2012/8/ 79 Association Bordeaux Games - Programme d'actions 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2012/8/ 80 Association Arc Sud Développement - Programme d'actions 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2012/8/ 81 Association Réseau Entreprendre Aquitaine - Programme d'actions 2012 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2012/8/ 82 MERIGNAC - Lotissement Saint-Exupéry - Vente d'un terrain de 9 910 m2 à BPCE Assurances - DECISIONS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2012/8/ 83 Association Hauts de Garonne Développement - Programme d'actions 2012 - Contrat de co-développement 2012-2014 (FAn°37) - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2012/8/ 84 VILLENAVE D'ORNON - ZAC Madère - rue Freyssinet - Cession d'un terrain communautaire de 1557 m² environ à la SCI EB - Décisions -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/8/ 86 Démarche de Globalisation des financements - Garantie d'emprunt accordée à AQUITANIS, Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté Urbaine de Bordeaux, pour des prêts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Concours financier de 81.409.784,68 euros pour la période du 01/11/2012 au 30/04/2014 - Contrat de prêt global - Décision - Autorisation de signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/8/ 87 Démarche de Globalisation des financements - Garantie d'emprunt accordée à AQUITANIS, Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté Urbaine de Bordeaux, pour des prêts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Concours financier de 420 712 000 euros pour la période 2012/2016 - Convention financière pluriannuelle - Décision - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/8/ 88 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFrance - Charge foncière et construction de 10 logements individuels locatifs, 17-19, rue de Béguey - Emprunts principaux de 403.375 € et 963.453 €, de type PRU CD, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/8/ 89 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 6 logements collectifs locatifs, 63-65, boulevard de Feydeau - Emprunts principaux de 278.531 € et 495.906 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2012/8/ 90 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 21 logements collectifs locatifs, 63-65, boulevard de Feydeau - Emprunts principaux de 691.191 € et 1.202.778 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2012/8/ 91 BÈGLES - Société Anonyme d'Economie Mixte de Construction Immobilière de Bègles (SAEMCIB) - Charge foncière et acquisition en VEFA de 22 logements collectifs locatifs, lot 4, bâtiment D, 98-100, rue des 4 Castéra - Emprunt principal de 2.400.000 €, du type PLS, auprès du Crédit Foncier - Délibération annulant et remplaçant la délibération n° 2012/0088 du 17 février 2012 - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2012/8/ 92 BLANQUEFORT - Société d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de Blanquefort (SEMI de Blanquefort) - Acquisition en VEFA de 8 logements collectifs locatifs situés rue de Lattre de Tassigny, résidence "Ethic", bâtiment B - Emprunt principal de 970.000 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2012/8/ 93 BLANQUEFORT - Société d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de Blanquefort (SEMI de Blanquefort) - Acquisition en VEFA de 3 logements collectifs locatifs situés rue de Lattre de Tassigny, résidence "Ethic", bâtiment B - Emprunt principal de 290.000 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2012/8/ 94 BLANQUEFORT - Société d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de Blanquefort (SEMI de Blanquefort) - Acquisition en VEFA de 3 logements collectifs locatifs situés rue de Lattre de Tassigny, résidence "Ethic", bâtiment B - Emprunt principal de 490.000 €, de type PLS, auprès du Crédit Mutuel - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2012/8/ 95 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Acquisition en VEFA de 26 logements collectifs locatifs, résidence "Elya", quartier Ginko, îlot B2.1, angle avenue André Reinson/cours du Tramway - Emprunt principal de 2.317.235 € du type PLS millésime 2011, et complémentaire au PLS, de 1.200.166 €, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

2012/8/ 96 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Construction de 17 logements collectifs en location-accession, ZAC Ravezies Sud, Ilot 3C, avenue Emile Counord, résidence "Le 235" - Emprunt principal de 3.019.174 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/8/ 97 LORMONT - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et construction de 71 logements collectifs locatifs, résidence "Le Lavoir", rues des Garosses et Michel de Montaigne - Emprunts principaux de 1.544.859 € et 6.381.601 € du type PRU CD, auprès de la CDC - Délibération annulant et remplaçant la délibération n° 2011/0453 du 24 juin 2011 - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2012/8/ 98 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Construction de 8 logements individuels en location-accession, résidence "Domaine du Parc", avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - Emprunt principal de 1.525.977 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAUTE

2012/8/ 99 Marchés publics - Bordeaux - Pont "Bacalan-Bastide" - Souscription d'une police d'assurance "Garantie Dommages" - Marché formalisé - Autorisation de signature - Augmentation de l'estimation financière

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2012/8/ 100 Baisse de la cotisation CNFPT - Réorganisation du dispositif de formations intra - Modification des relations financières CUB/CNFPT - Convention cadre portant sur l'application du nouveau dispositif pour l'année 2012 - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2012/8/ 101 Poste de chargé de mission 50 000 logements au pôle Dynamiques Urbaines - Recours à un agent contractuel - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2012/8/ 102 Poste de chef de projet étude et développement informatique à la direction des systèmes d'information - Recours à un agent contractuel - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GELLE

2012/8/ 103 Travaux de réalisation d'infrastructures de télécommunications électroniques en vue de résorber les zones actuellement mal desservies en matière d'accès à Internet sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Aménagement numérique - Contrats avec France Télécom - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/8/ 104 Marché Public - Fourniture de matériels électriques, d'appareils d'éclairage, de matériels spécifiques de plomberie, de serrurerie et de quincaillerie pour les services de la Communauté urbaine de Bordeaux- Appel d'offres ouvert - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2012/8/ 106 Marchés publics - Maintenance des portes automatiques et barrières levantes des sites de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Appel d'offres - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/8/ 107 Marché Public - Achat et location de bâtiments modulaires pour les divers sites communautaires- Appel d'offres ouvert - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/8/ 108 Marché Public - Acquisition de produits d'hygiène et de propreté, de produits pour l'automobile et acquisition et maintenance de fontaines de dégraissant biologique pour les services de la Communauté urbaine de Bordeaux - Appel d'offres ouvert - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2012/8/ 109 Marchés Publics - Maintenance et exploitation du réseau radio à la norme TETRA - 2 lots - Appel d'offres ouvert - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2012/8/ 111 6ème modification du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Approbation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

M. AMBRY vote contre et les élus Socialistes bordelais s'abstiennent

M. LAMAISON

2012/8/ 112 Chambre d'Agriculture de la Gironde - Programme d'actions 2012 - Subvention de fonctionnement 2012 - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LIRE

2012/8/ 113 Bordeaux quais rive gauche - Autorisation d'occupation temporaire du domaine fluvial géré par la Communauté urbaine de Bordeaux - Mise à disposition du Hangar 14 et de l'espace pavé situé à son entrée nord au profit de la Ville de Bordeaux - Prorogation - Décision - Autorisation

AFFAIRE RETIRÉE

M. OLIVIER

2012/8/ 114 Enquête nationale marchandises en ville - Convention de groupement de commande avec l'Etat et l'ADEME - Avenant n°1 - Approbation - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. OLIVIER

2012/8/ 115 Marchés publics - Enquête nationale marchandises en ville - marché négocié - autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PIERRE

2012/8/ 116 Plans de Prévention des Risques Technologiques - PPRT de CEREXAGRI sur la Commune de Bassens - Consultation de la Communauté Urbaine de Bordeaux par M. le Préfet - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL

2012/8/ 118 Dispositif communautaire d'aide à l'acquisition de vélos - à assistance électrique ou de vélos pliants - Attribution de subvention - Délibération critères - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL

2012/8/ 119 Groupe EVOLUTION - PDE - Convention - Décision - Autorisation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL

2012/8/ 120 Club des entreprises d'Eysines - PDE - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL

2012/8/ 121 Marchés Publics - Marché de fournitures de détection, comptage - et affichage des cyclistes et piétons aux carrefours - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme DE FRANCOIS

2012/8/ 123 Association Ecom 33 - événement Planète e-commerce - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Année 2012 - Convention- Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme DE FRANCOIS

2012/8/ 124 Association Médias-cité - Programme d'actions 2012 - Subvention de la communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SOUBIRAN

2012/8/ 125 MIN de Bordeaux-Brienne - Convention générale de gestion signée le 21 mars 2011 - Harmonisation de ces dispositions avec différentes conventions signées avec la Régie et des opérateurs - Avenants avec la Régie du MIN, les sociétés Vasseau, SO.BO.DIS., Sicamus et Rosedor - Adoption - Signature - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/8/ 126 BASSENS - Plan de Prévention des Risques Technologiques de FORESA, SIMOREP et Cie et DPA - Acquisition sur mise en demeure de l'immeuble bâti sis avenue des Guerlandes cadastré AP 256 et 272 appartenant à M. CELLERIER - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/8/ 127 EYSINES - Immeuble bâti situé 26 rue Seguin, cadastré BD 220 - Mise à disposition et cession à la Commune - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/8/ 128 EYSINES - Immeuble bâti situé 20 rue Seguin, cadastré BD 213 - Mise à disposition et cession à la Commune - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/8/ 129 BRUGES - Terrain communautaire sis avenue de la Jalle Noire - Cession partielle à la société SIMCRA - Autorisations - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/8/ 130 BORDEAUX - Cession gratuite des aires de stationnement du Centre de Secours Ornano au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde (SDIS) - cession - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/8/ 131 CARBON BLANC - Aménagement de l'avenue Victor Hugo entre l'avenue Austin Conte et le n° 21 de l'avenue Victor Hugo - Déclaration d'Utilité Publique - Demande de prorogation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/8/ 132 CENON - ZAC Mairie Pont Rouge - Secteur A - Cession de biens communautaires bâtis et non bâtis à l'OPH Aquitanis - Autorisations - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/8/ 133 LE TAILLAN MEDOC - chemin du Chai - lieudit Sabaton - Cession de parcelles à l'OPH Aquitanis - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/8/ 134 AMBARES ET LAGRAVE - parcelle BP 126 appartenant à Monsieur et Madame MEILLAN Michel - Acquisition - Autorisations - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/8/ 135 VILLENAVE D'ORNON - Acquisition de parcelles de terrain auprès de la SNC RIMBAUD LARROUTUROU et Monsieur Christian RIMBAUD - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/8/ 136 BORDEAUX - rue Robert Schuman - Cession à la Ville de Bordeaux de l'annexe Clithène du collège du Grand Parc - Parcelle PW 25 - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/8/ 137 VILLENAVE D'ORNON - Acquisition de la parcelle de terrain nu cadastrée BD 154 - Modification de la délibération 2012/0540 du 13 juillet 2012 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/8/ 138 EYSINES - P.A.E. du Centre-bourg - Opération "Le Domaine des Sources" - Immeuble bâti situé 196 avenue du Médoc d'une superficie de 868 m², cadastré BK 14 - Cession à la S.A.GROUPE PATRICE PICHET - Substitution au profit de la SCCV LE DOMAINE DES SOURCES - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/8/ 139 Cenon 8 mai 45 - Opération de renouvellement urbain - Participation de la CUB - Avenant à la convention du 25 mars 2005 - Décision-Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2012/8/ 140 AMBARES : contrat CODEV 2012-2014- Lutte contre l'habitat problématique insalubre et illégal - Création d'une voie -Acquisition d'un terrain nu appartenant à Mr PRIN- Autorisations- Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2012/8/ 142 Contrat d'affermage de l'assainissement avec la société Lyonnaise des Eaux France - avenant n°7 et protocole de fin de contrat - Décision - Adoption - Autorisation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2012/8/ 143 Saint Médard en Jalles - Forage F1- Prélèvement et distribution - - Demande d'autorisation d'urgence d'exploitation - - Décisions - Autorisations - -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2012/8/ 144 Marché Public - Régie de l'eau Industrielle - Exploitation du système d'alimentation de la presqu'île d'Ambès - Marchés à bons de commande - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et signature -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2012/8/ 145 Marché Public - Bordeaux -Réhabilitation d'un collecteur unitaire cours Journu Auber - Lot n°1 - Marché n°11183 U - Avenant n°1 - Autorisation-

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2012/8/ 147 Marché Public - Lancement d'un accord cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études hydrauliques sur le territoire communautaire - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et signature -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2012/8/ 148 Lancement d'un accord cadre d'études techniques nécessaires à l'élaboration d'une stratégie de gestion et d'évolution du système d'alimentation en eau potable de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2012/8/ 149 Association La Fabrique à Initiatives - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme TERRAZA

2012/8/ 150 FRCIVAM - Développement des activités agricoles sur la Communauté Urbaine de Bordeaux - Programme de travail 2012 - Subvention de fonctionnement 2012 - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme TERRAZA

2012/8/ 151 Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) de Pessac-Mérignac - Finalisation du programme d'actions - Attribution d'une subvention au Conseil Général de la Gironde - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DEGROUPEES

M. le Président Vincent FELTESSE précise que l'ordre du jour des affaires dégroupées a été légèrement modifié suite au Bureau de la veille au soir.

M. PUJOL annonce donc que la première affaire qu'ils vont aborder concerne le choix du futur délégataire du service public de l'assainissement, et invite **M. TURON** à présenter le dossier.

M. TURON

2012/8/141 – Délégation de service public assainissement – Choix du futur délégataire du service public de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines.

M. TURON, à l'issue de sa présentation, fait observer que les groupes politiques ont été associés, par le biais de leurs représentants aux comités de suivi et au déroulement des négociations dont les principaux résultats se trouvent sur la page 5 de la délibération.

M. Le Président Vincent FELTESSE rappelle que cette délibération qu'ils formalisent aujourd'hui, loin d'être anodine, a déjà été évoquée en Bureau et en Conseil du mois de juillet dernier.

M. GUICHARD signale qu'étant donné le nombre de délibérations de ce Conseil et leur contenu, pour certaines d'entre elles, ils s'arrêteront sur seulement quelques éléments essentiels de ce dossier.

En ce sens, il tient à dire qu'ils ne boudent pas et ne boudent pas leur plaisir de voir confirmer ce qu'ils n'ont cessé d'exprimer depuis 1992, à savoir que ce contrat de délégation générale sur l'eau, signé alors, était au seul profit d'un grand groupe privé, pénalisant d'autant les intérêts des usagers comme ceux de la C.U.B.

Aujourd'hui, au travers d'une de ces composantes de ce contrat, l'assainissement, après une négociation particulièrement bien menée par les services et l'AMO mais aussi, et il tient à le dire publiquement, par le Vice-Président **Jean-Pierre TURON** dont il apprécie le travail partenarial, il considère que la preuve est faite de la capacité d'une institution publique, si elle le décide, à mettre en cause les appétits voraces des grands groupes privés, ce dont d'ailleurs le Gouvernement pourrait s'inspirer. Il cite en exemple, dans le cas qui les intéresse aujourd'hui, une baisse conséquente de la redevance assainissement, équivalente à la baisse de rentabilité pour le délégataire, soit aux alentours de - 33 %.

Cette avancée financière lui paraît d'autant plus appréciable qu'elle se situe dans une gestion de service et de développement durable, grandement améliorée, tout comme le service à l'utilisateur, au travers notamment de la gouvernance et de la transparence et en

appui d'une politique de ressources humaines préservant tous les intérêts des salariés, et sur ce point, il interpelle M. le Président Vincent FELTESSE en lui rappelant qu'ils resteront là particulièrement vigilants.

Selon lui, ils ont ainsi gravi une première marche décisive dans l'approche d'un service public de l'eau pour lequel ils se sont engagés pour 2018, et ils confirment donc leur extrême volonté d'aller au bout.

En ce sens, il considère que la deuxième marche, tout aussi décisive, doit se traduire dans la dernière révision quinquennale de l'eau sur laquelle ils travaillent actuellement activement.

Il pense que c'est bien ainsi, notamment, qu'ils pourront aboutir à leur exigence maintes fois formulée d'une baisse de 10 % de la facture totale de l'eau pour l'utilisateur, comme Monsieur Le Président s'y est engagé publiquement, du moins s'il a bien compris, et s'il en croit le compte rendu de sa dernière, ou maintenant, avant-dernière, conférence de presse.

Il propose d'ailleurs de s'engager à avancer très vite dans cette réduction de la facture d'eau puisque le contrat de délégation pour l'assainissement qu'ils votent aujourd'hui le permet.

Il rappelle que ce ne sera qu'un juste retour sur la spoliation qu'ont subie les usagers depuis 1992.

Il conclut sur une seule phrase mais qui peut avoir à son avis des visées sur d'autres dossiers : « 30 ans pour obtenir ces résultats, cela aura été long, très long même, mais décidément ne boudons pas notre plaisir ! ».

M. CHAUSSET souhaite dire, en d'autres termes que son ami Max GUICHARD, que si certains cherchent des résultats à cette mandature, des choses visibles, - il est vrai que l'assainissement c'est plus compliqué parce que cela se voit moins que certaines édifications-, au moins ce dossier pourra être mis à l'actif de cette mandature et de cet exécutif. Il souligne qu'eux aussi ne boudent pas leur plaisir. Il se souvient que leur groupe n'était pas favorable à la poursuite d'une DSP mais à un passage en régie en 2013 ou 2014, mais ils saluent pourtant les éléments concrets qui préparent la CUB à la régie et en quelque sorte trace le chemin pour 2018-2019 avec notamment la formation des agents de la future régie, la création d'une société dédiée et une véritable refonte de la gouvernance intégrant la société civile. Ils apprécient également que des propositions qu'ils ont faites l'an dernier, comme l'ouverture du conseil d'administration aux associations avec voix délibératives, aient été entendues.

Bien sûr, il signale qu'il leur faudra être vigilants pour ne pas conserver un fil à la patte avec leur partenaire, comme par exemple la généralisation de la télé-relève qui leur semble plutôt critique, et qu'il leur faudra travailler en toute intelligence parce que la Lyonnaise des Eaux cherchera évidemment à se rendre indispensable au cours de ces prochaines années, que ce soit pour leur proposer de nouveaux modes de traitement notamment, ou pour essayer de rentrer à nouveau par la fenêtre.

Il pense donc qu'une assistance technique ponctuelle peut s'avérer nécessaire, mais que la nouvelle structure dédiée devra affiner ses connaissances et au même titre qu'un groupe industriel, s'informer des dernières techniques disponibles, et il considère qu'ils ont là un vrai challenge. Il fait observer que sur ce dossier, et il n'y a pas que sur la C.U.B., ils constatent quand même aujourd'hui certaines baisses de prix, certains « efforts » de faits soudains par ces entreprises, qui peuvent leur faire dire que pendant des années –et cela a été le cas ici- des bénéfiques et plus que des bénéfiques, d'ailleurs, des surprofits ont été engrangés au détriment des usagers, au détriment de la collectivité et au détriment des contribuables. Il croit qu'il serait bon de mettre en place assez rapidement une nouvelle gouvernance pour ce patrimoine commun qui est l'eau et l'assainissement.

M. LAGOFUN souhaite intervenir brièvement au nom de son groupe pour saluer le travail qui a été fait par le Vice-Président, les membres de la commission et les services de la C.U.B., sur cet important dossier, beaucoup plus technique et économique que tout autre considération. Il demande à ses collègues de bien mesurer les baisses considérables, selon lui, qu'ils sont arrivés à obtenir pour cette DSP, les conditions draconiennes sur 27 indicateurs de performances assortis de pénalités si ces résultats ne sont pas atteints, 501 engagements dont 438 sont assortis de pénalités, la prise en compte de l'environnement, du développement durable dans un dossier parmi les plus sensibles qui soit, et une très forte communication en direction des usagers comme le président le souhaitait. Enfin, et c'est ce qu'ils recherchaient depuis si longtemps, il constate une nouvelle et vraie gouvernance où la C.U.B. est présente à tous les échelons, de nouvelles relations avec les stations concernées, la société civile pour les investissements à venir à savoir 27,9 M€ de programme de renouvellement. Ce dossier lui paraît essentiel, sans doute un des plus importants de leur mandature, et un des investissements les plus importants dans cette affaire reste celui de Jean-Pierre TURON qui peut être fier du travail accompli.

M. JUPPE intervient pour se féliciter de cet accord auquel ils ont pleinement participé, puisque les élus et représentants de leur groupe ont été associés à cette négociation et au cas où cela aurait échappé à Gérard CHAUSSET, il voudrait lui rappeler qu'ils sont membres de l'exécutif de cet établissement public. Donc, il pense qu'ils peuvent tous s'en réjouir et il félicite Jean-Pierre TURON pour le travail remarquable qu'il a effectué.

M. ANZIANI tient à son tour à féliciter Jean-Pierre TURON, bien sûr. Il a bien entendu également ce qui vient d'être dit, donc l'ensemble de l'exécutif mais quand même, en particulier aussi, son président qui a donné l'impulsion sur ce dossier.

Il voudrait résumer finalement cette DSP par trois mots :

Le premier, c'est celui de la transparence, car ils ont, grâce aux négociations qui ont été ardues, réussi à améliorer la transparence d'une part avec les 27 indicateurs de performance, d'autre part aussi -et c'est une nouveauté- avec une gouvernance qui est différente puisque aujourd'hui ils vont coopérer avec le monde associatif et finalement avec la société civile. Il croit que c'est un mode de gestion d'avenir dont ils devront s'inspirer.

Le deuxième mot, c'est un mot difficile à employer qui est celui de moralisation. Il souligne que les négociations avec les grands groupes sont toujours des négociations difficiles. Il a l'impression, même s'ils ont vécu ici dans cette maison parfois une certaine opacité, que là ils dépassent l'opacité, qu'ils dépassent ces difficultés et établissent avec des grands groupes des relations d'équité et des relations aussi empreintes de la notion de service public.

Le troisième point, qui lui paraît le plus important, c'est l'efficacité sociale. Cela a été dit et il voudrait simplement le redire, qu'on voit que la facture de 2013 va baisser d'une trentaine d'€ mais que dès 2014, elle baissera également de 10 %.

Il estime qu'ils sont là vraiment dans le cœur de leur métier, c'est-à-dire qu'ils rendent un service aux populations et font en sorte que ce service coûte moins aux usagers.

M. TURON pense que c'est une grande satisfaction pour tous ceux qui ont participé à cette négociation de voir qu'il y a une unanimité.

Il dira que ce qu'il vient de présenter montre qu'on peut, en effet, par beaucoup de travail de tous, élus et services, arriver à de bons résultats et une meilleure gestion, en effet, des deniers publics, dans l'intérêt des concitoyens.

Il signale simplement qu'il y a deux autres délibérations qui, finalement, accompagnent un peu tout cela, c'est la 142 concernant le protocole de fin de contrat, qui est aussi une nécessité pour que tout se passe au mieux et que les 143 et 145, qui n'ont pas été dégroupées, vont aussi dans le sens d'une appropriation par les services de l'ensemble de la connaissance de tout ce qui est l'exploitation de l'eau et de l'assainissement.

M. Le Président Vincent FELTESSE, en conclusion, remercie l'ensemble du groupe de pilotage sous la houlette de Jean-Pierre TURON, les élus présents dans cette négociation serrée, qui a fait aussi l'objet d'un certain nombre de discussions avec des partenaires de jury. Il appelle ses collègues à se souvenir des quatre orientations stratégiques qu'ils s'étaient données sur l'eau et l'assainissement.

Il tient également à remercier, bien sûr, l'ensemble des Services, Direction de l'Eau et Inspection Générale, et pour mettre en perspective les choses, il rappelle les trois volets de cette délibération :

1°) une DSP qui permet une diminution de la facture assainissement, et donc eau et assainissement, ce qui n'est pas négligeable surtout pour une DSP de courte durée.

2°) Une nouvelle gouvernance avec présence d'élus et d'associations qui avait été suggérée par certains groupes.

3°) Enfin, le fait de rentrer dans le détail de ce savoir-faire pour préparer un retour en régie.

Il voudrait aussi attirer leur attention sur deux autres négociations qu'ils vont devoir engager de manière quasi immédiate, puisqu'ils en sont aux rapports avec les grands délégataires, d'une part l'avenant n° 9 sur l'eau avec la Lyonnaise, qui sera lui aussi extrêmement serré et pour lequel les discussions ont commencé, et d'autre part une revoyure avec un autre délégataire pour les transports, KEOLIS, en sachant que ces deux négociations doivent être faites dans un délai très court, pratiquement vers la fin de l'année, pour que les choses puissent s'enclencher de manière sereine sur la suite.

Il espère qu'ils auront la même efficacité, la même détermination et la même unanimité sur ces sujets qui représentent des masses financières énormes et il rappelle, comme exemples, l'avenant n° 7 qui était de l'ordre de 330 M€, la négociation sur le dernier avenant assainissement qui était de l'ordre de 50 M€ cash, ou encore la négociation qu'ils ont eue sur les DSP.

Sur ce, il met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2012/8/ 146 Projet de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Nappes profondes » - Avis - Autorisation

M. CHAUSSET précise qu'ils voteront pour cette délibération et accompagneront la décision de la C.U.B. d'approuver la révision du SAGE, et que le scénario « économie renforcée » leur semble tout à fait opportun.

Ce dossier est selon lui un dossier au long cours, un dossier par nature qui traite des eaux profondes et qui n'est pas très visible de l'extérieur, un dossier assez complexe, où se mêlent les experts en hydrologie, les experts du BRGM, car c'est très complexe de savoir un peu ce qui se passe sous les nappes mais, en tout cas, il est sûr d'une chose, c'est qu'ils ont absolument besoin de ressources de substitution. Il explique qu'il y a trois scénarios possibles, trois projets parmi d'autres qui ont été éliminés, qu'il conviendrait de mettre en oeuvre et d'examiner au regard maintenant des nouvelles problématiques auxquelles ils ont à faire face, et il reviendra sur le sujet.

Il pense qu'ils ont besoin de faire des économies qui sont de deux ordres :

D'une part, des économies sur les réseaux puisqu'il faut savoir qu'il y a un certain nombre de réseaux, par exemple où on peut avoir 50, 40 ou 30 % de pertes, ce qui lui semble énorme. Cela nécessite à son sens d'avoir une politique en lien avec le Conseil Général, avec les services de l'Etat, de remise en état des réseaux de façon à perdre le minimum et avoir le meilleur rendement. Il salue le fait que leur réseau s'est amélioré, que les services et le délégataire font des efforts mais ces économies-là ne suffisent pas. Il estime que d'autre part, il faut travailler sur la maîtrise de la consommation, concept ou principe que l'on a essayé d'introduire au niveau du SAGE et qu'on arrive petit à petit à imposer. Il souhaiterait -c'est un vœu- que la C.U.B. soit la plus offensive possible sur ce dossier car il y a des gains extraordinaires à faire. A confort égal, il dirait que la première économie de l'eau c'est celle que l'on ne consomme pas. Il souligne que des projets vont se mettre en oeuvre, notamment avec le Conseil Général, un projet européen, et il est important que la C.U.B. soit au premier plan sur ce dossier.

Il relève que ce dossier souligne bien sûr la fragilité de nos ressources et de la ressource en eau, en général, la CUB ayant affaire régulièrement à des situations de pollutions. En fait, il considère que tout le problème à l'origine, était de soulager les nappes profondes, notamment la nappe de l'éocène et ce qui vient d'arriver depuis un an, ce qui est arrivé depuis longtemps mais ce qui a été mis à jour depuis un an, c'est bien sûr la pollution au perchlorate d'ammonium sur le site de St Médard en Jalles. Il précise que la première

conséquence, c'est que cette année le prélèvement dans l'éocène va passer de 8 000 000 de m³ à 14 000 000 de m³, soit l'équivalent de ce qui a été prélevé en 2003 lors de la grande canicule. C'est la première conséquence et c'est bien sûr, estime-t-il, quelque chose d'assez grave.

Il indique avoir lu dans la presse la première communication publique du groupe SAFRAN disant qu'il commence à dépolluer, mais en fait, il met en place ce que lui demande l'arrêté préfectoral, tout simplement, et après, il reste beaucoup de problèmes à régler sur ce dossier. Il y a une expertise en cours, et il tient à dire qu'il ne sait pas si SAFRAN est coupable mais ce qu'il sait, c'est qu'aujourd'hui en tant que propriétaires, ils sont responsables. Il explique qu'ils ne sont certes pas les seuls responsables parce que ce site appartenait à l'Etat et que l'Etat est bien sûr co-responsable de ce qui s'est passé pendant des années mais que, de toute façon, ce n'est ni aux contribuables de la Communauté Urbaine, ni à l'usager de la Communauté Urbaine de prendre en charge les coûts de la dépollution historique. Ce qu'il souhaite, c'est que le propriétaire actuel se retourne éventuellement contre l'Etat, que la C.U.B. aussi, mette en demeure l'Etat de prendre ses responsabilités parce que cette pollution n'a pas été découverte en 2010 dans la mesure où un certain nombre de rapports de cette société faisaient état des problèmes de rejets de perchlorate.

Il précise qu'aux Etats-Unis, un certain nombre d'articles de presse dès les années 2000 évoquaient la problématique du perchlorate et cette industrie ne pouvait pas ignorer ce qui se passait. L'enjeu, selon lui, ce n'est pas le site de St Médard, mais c'est la problématique de dépollution de l'ensemble des sites pollués au perchlorate. Il constate qu'il y en a plusieurs en France : à Angoulême, à Sainte-Hélène dont on ne parle pas -on ne connaît pas la nature de la pollution mais elle est probablement très importante-, à Toulouse, à Montauban et partout dans le monde. Donc cette pollution n'est sûrement pas, estime-t-il, la pollution du siècle mais elle met en avant le problème que l'on a aujourd'hui à gérer les micro-polluants dont on ne sait pas quoi faire.

Il pense que sur ce dossier, bien sûr, Il faut être très vigilant et il souhaite que la Communauté Urbaine, - il fait confiance au Vice-Président TURON sur ce dossier-, soit la plus pugnace possible, qu'elle se fasse respecter, et que si l'Etat est responsable avec le précédent propriétaire, c'est à eux de prendre en charge ce dossier dans sa totalité.

M. GUICHARD souligne que ce dossier montre combien le rapport des concitoyens à l'eau a évolué. En effet, il constate que depuis plusieurs années maintenant, la consommation d'eau est en baisse alors que la population augmente. Ils ne peuvent que se féliciter de cette situation qui tend à démontrer, comme sur le tri, que le travail pédagogique est efficace, sans besoin de pénaliser les usagers. Il pense que cela doit les inciter à poursuivre ce travail en direction des habitants de l'agglomération.

Sa deuxième remarque porte sur la pollution des sources du Thil et de la Gamarde qui montre, en effet, combien leur ressource est fragile et sensible et doit les inviter à la plus grande précaution en la matière. Il considère qu'ils doivent bien le prendre en compte et réfléchir à la diversification de leur ressource, notamment en sollicitant le moins possible le bien le plus précieux qu'ils ont, c'est-à-dire les nappes profondes comme le précise le SAGE.

Ces nappes doivent à terme, à leur sens, devenir seulement des sources d'appoint de la consommation d'eau de l'agglomération. Pour ce faire, ils renouvellent leur demande que l'usage de la Garonne soit étudié comme cela a été étudié en fonctionnement dans d'autres grandes agglomérations, que ce soit la technique des nappes alluviales comme le préconise la Lyonnaise des Eaux ou une autre technique qui pourrait répondre à ce besoin. Mais l'essentiel, pour eux, est bien la volonté d'avoir une diversification de la ressource qui leur permette de faire face à une pollution, comme on l'a vu avec le perchlorate mais qui sait demain ce que leur réserve l'avenir, avec de probables sécheresses. Il leur rappelle la situation qu'ils ont connue il y a sept-huit mois auparavant.

Ne pas faire cela serait, selon eux, prendre le risque de la restriction qui ne leur paraîtrait pas responsable, surtout quand on peut l'anticiper.

Voilà les remarques que voulait faire leur groupe et ils voteront, bien entendu, cette délibération.

M. TURON rappelle tout d'abord, que le SAGE intéresse l'ensemble du département et pas simplement la Communauté Urbaine. Il précise que la Commission Locale de l'Eau est dans ses composantes très diverse, et comporte, bien sûr, des élus du Conseil Général mais ils sont très minoritaires, ou de la Communauté Urbaine, ou des représentants des maires de Gironde mais qu'il y a aussi les services de l'Etat et les associations. Il trouve assez remarquable qu'en Gironde, aussi bien le premier SAGE que celui-là révisé, fassent l'unanimité. Quand on connaît les positions souvent de beaucoup d'associations, cela signifie à son sens qu'il y a réellement une appropriation et un travail en commun régulier, - deux fois par trimestre pratiquement- qui font que véritablement on finit, chacun avec ses approches, par tomber d'accord même avec, bien sûr, des nuances. C'est, croit-il, un élément fondamental.

Il souligne que le SAGE ne prend pas en compte la pollution de Gamarde en tant que telle, mais quelque part c'est dans les esprits et il faut le tenir en main, en sécurité.

Par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure, une allusion aux articles de Sud Ouest sur des pourcentages, il pense qu'à moment donné, il faut tenir le langage « responsable jusqu'au bout » : Si pour le Thil et la Gamarde c'est 25 %, c'est 25 %. Si c'est 15 %, c'est 15 % ou si c'est 10 %, c'est 10 %. Toujours est-il que n'importe quel pourcentage est, lui semble-t-il, toujours de trop concernant un gaspillage d'eau. Il reste un peu marqué par le fait que lorsque la pollution a eu lieu, c'est le chiffre de 25 % qui a été livré en pâture et qui pendant un an a circulé partout, sans qu'il y ait le moindre calcul démontrant que ce que représentait Gamarde dans nos prélèvements, c'était suivant qu'on était sur la période de pointe ou minimale, plus ou moins 10 %. Il trouve cela considérable mais ce n'est pas parce que c'est 10 % qu'il va accepter que ce soit 15 ou 25 %. Il estime qu'il y a des moments où il faut aussi se laisser du temps, de la raison, pour arriver au chiffre réel afin de caler véritablement les solutions au problème posé, lequel, en soi, est grave parce qu'il montre bien la fragilité de nos ressources, tout au moins d'une partie des ressources dites de nappes profondes mais qui, en réalité, sont pour une partie pas loin de la surface, ce qui est le cas pour le Thil et Gamarde, et c'est pour cela qu'ils sont pollués ou plus facilement polluables.

Il considère que la vérité des chiffres en elle-même, se suffit par sa gravité. En effet, pour eux, c'est 4 ou 5 000 000 de m³ qu'il faut prendre sur une nappe qui, elle, est la plus fragile et celle qui est prise en compte dans le SAGE pour de la réparation, c'est-à-dire pour qu'on la laisse complètement tranquille ou qu'on ne puisse l'utiliser qu'au moment où véritablement il y a crise, d'où la nécessité des substitutions.

Il précise qu'avant d'engager un débat sur un projet lors d'un prochain Conseil, Il y aura eu entre-temps le comité de suivi qui se réunira pour prendre connaissance des résultats des contre-expertises qui ont été menées avec le plus de transparence possible, sans aucun préjugé au préalable, et compte tenu de ces résultats ils devront prendre des décisions, c'est-à-dire soit confirmer ce qu'ils ont déjà voté, soit le modifier en fonction des nouvelles données.

Il rappelle que la CUB va lancer très prochainement avec le Conseil Général et la Ville de Mérignac une opération d'économie et de distribution d'appareils hydro-économiques, dont ils auront l'occasion de reparler.

Quant à la responsabilité et à la prise en compte par le pollueur de la pollution, il informe que l'expert est en action depuis deux ou trois jours, la situation étant maintenant dans le domaine à la fois des expertises et de la Justice, avec une procédure qui sera certainement extrêmement longue et jalonnée de nombreuses péripéties. Pour ce qui est de la responsabilité de la CUB, il considère qu'elle se situe à deux niveaux : le premier est d'assurer à tout moment, une eau de qualité à l'ensemble de la population ; le deuxième est de faire en sorte que la population n'ait rien à payer, ou le moins possible, ou pas du tout si possible, mais il ne fait pas partie de ceux qui se bercent d'illusions, même si l'objectif est de faire payer à ceux qui sont responsables les sommes qui sont engagées, mais là c'est un autre domaine.

M. Le Président Vincent FELTESSE fait en conclusion trois remarques :

1 - Il souligne que c'est quand même un document important et structurant à l'échelle du département, ce que disait Jean-Pierre TURON, ce qui n'empêche pas les discussions qu'on peut avoir de façon récurrente avec certains groupes sur les ressources de substitution.

2 - Il pense que sur la question des économies d'eau, il y a probablement des efforts supplémentaires à faire, en termes de consommation parce qu'il y a des gains qui sont assez faciles à faire, finalement comme le confirment quelques tests ailleurs en France ou même sur l'agglomération.

3 - Sur la question de la pollution au perchlorate, il souhaite évoquer deux points :
D'abord il a pris la décision, puisque c'est son pouvoir, de porter plainte il y a quelques mois. Il rappelle que ce n'est pas forcément quelque chose de naturel et d'évident, d'autant plus que cela concerne un grand groupe ou l'Etat. Les choses avancent au rythme de la Justice, mais avancent puisque l'expertise a enfin commencé depuis quelques jours. Ensuite, Ils ont pris des mesures assez rapides pour voir comment cela continuait à fonctionner sur la population et il n'est pas question de relâcher l'effort là-dessus, la détermination étant très forte.

Puis il met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. PUJOL annonce qu'ils vont passer à la délégation de M. Ludovic FREYGEFOND, affaire n°85 : Décision Modificative n° 11.

M. FREYGEFOND

2012/8/ 85 Exercice 2012 - Décision modificative n°11 - Budget Principal et Budgets Annexes - Adoption.

M. Le Président Vincent FELTESSE, à l'issue de l'exposé de **M. FREYGEFOND**, invite ses collègues à intervenir sur cette décision modificative qui était un prétexte pour ouvrir un débat financier.

Mme ISTE déplore que cette décision modificative soit pour son groupe source d'inquiétudes, le séminaire Finances auxquels quelques-uns d'entre eux ont assisté hier matin n'ayant fait qu'accentuer ces inquiétudes. Elle rappelle que par cette délibération, il leur est demandé d'affecter 14,5 M€ aux remboursements prématurés de certains emprunts, cette décision étant justifiée par la phrase suivante « Les difficultés rencontrées actuellement par les collectivités locales pour trouver des financements ». Elle indique qu'ils ne contestent pas ces difficultés dans la mesure où ils ont même alerté à maintes reprises cette Assemblée sur ce point.

Ils se déclarent satisfaits de la décision prise par **Monsieur le Président**, ainsi que par **Monsieur le Maire de Bordeaux**, de réunir une conférence bancaire locale, **Monsieur le Président** ayant même émis le souhait que cette conférence ait un caractère économique et social.

Elle considère que la convocation de celle-ci doit s'accélérer car les perspectives présentées en séminaire par les services sont sombres, puisqu'ils restent dans les logiques actuelles de restriction de ressources, de restriction du crédit, d'acceptation du désengagement de l'Etat, de prises de nouvelles compétences, et donc d'augmentation des dépenses contraintes.

Pour leur groupe, il est indispensable de reprendre la main avant que ce ne soit les marchés financiers qui le fassent. En effet, ils estiment qu'au rythme où ils vont, soit ils devront renoncer à certains investissements mais les ambitions métropolitaines qui sont celles de **Monsieur Le Président** ne le laissent pas présager, soit ils seront confrontés à des difficultés de financement telles qu'ils seront tentés de céder aux sirènes qui, au sein de cette Assemblée, leur conseillent de soumettre les projets métropolitains à l'accord des agences de notation et à leurs injonctions qu'elle qualifierait de drastiques en choisissant la solution d'emprunt obligataire.

Ils s'opposeront donc fermement à l'une et à l'autre des solutions. Comme Max GUICHARD l'a dit en séminaire Finances, et elle l'affirme de nouveau ici, une autre voie est possible et même nécessaire pour réussir le changement pour lequel les Français se sont exprimés en mai dernier. Cette autre voie nécessite, selon eux, de refuser l'austérité qui enfonce les peuples européens dans la crise et cela commence, évidemment, par refuser le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance qui seront soumis au seul vote des parlementaires dont quelques-uns sont ici présents.

Elle ajoute que cela passe aussi par le maintien des ambitions métropolitaines, car renoncer, comme on y pousse, à des investissements et à des besoins de fonctionnement, ne permettra en aucune manière de répondre aux attentes du million d'habitants qui peuplera le territoire en 2030. Elle demande si les 14,5 M€ rendus aujourd'hui aux banques ne seraient pas, par exemple, plus utiles pour financer l'urgent bouclage de la ligne de ceinture ferroviaire qui sera bientôt possible avec l'arrivée du tram sur le pont Bacalan-Bastide.

Elle précise qu'ils s'abstiendront donc sur cette décision modificative.

M. PUJOL rappelle qu'il a été dit qu'on pouvait un peu dévier par rapport à cette délibération et il va donc en profiter. Il voudrait que la CUB puisse se pencher sérieusement sur les modifications de l'évaluation de la richesse fiscale, du moins la richesse des communes, qui est évaluée en fonction du potentiel financier qui a succédé au potentiel fiscal et dont le mode de calcul change pratiquement chaque année. Il relève qu'il apparaît que plusieurs collectivités de Communauté urbaine à fiscalité professionnelle unique se trouvent impactées fortement depuis ces changements d'évaluation de la richesse communale, et se retrouvent donc éjectées, d'après ces nouveaux modes de calcul, de la dotation de solidarité urbaine ou en passe d'en sortir, et elles se trouvent impactées fortement sur la DMP.

Donc, il serait intéressant, selon lui, de voir quel est l'impact d'être à fiscalité unique plutôt qu'à fiscalité additionnelle sur les communes du territoire communautaire.

M. GUICHARD souhaitant enfoncer le clou, fait état d'un article qu'il vient de lire dans le journal les Echos et il en lit simplement la première partie afin de la soumettre à l'esprit critique de l'Assemblée :

« C'est désormais officiel, à l'occasion du comité des Finances locales, le ministre délégué au Budget, Jérôme CAHUZAC, a annoncé l'intention du gouvernement de réduire en 2014 - avant les municipales- la dotation globale des collectivités locales de 750 M€, puis à nouveau de la même somme en 2015. »

Il considère que c'est la suite logique du Traité et ne peut rien dire d'autre.

M. ANZIANI juge qu'il y a plusieurs discussions dans le même débat, dont la première a été lancée par Michèle ISTE, ensuite reprise par Max GUICHARD, mais il trouve qu'il y a une contradiction. Il rappelle l'objet de la délibération en question qui est d'annuler un emprunt. Il a entendu Michèle ISTE dire d'une façon excellente qu'il y en avait assez de rembourser des intérêts, et il partage tout à fait ce point de vue-là. Il souligne que justement, l'objet de la

délibération, c'est d'arrêter de rembourser des intérêts ou plutôt de ne plus en rembourser en supprimant cette demande d'emprunt complémentaire. Donc, il pense qu'ils devraient tous voter des deux mains cette délibération puisqu'elle va réduire l'emprunt et donc va réduire ce qu'ils vont donner aux banquiers. Il trouve qu'il y a là une première contradiction.

Après, il a constaté que Max GUICHARD lançait un débat qui pourrait avoir une ampleur considérable et leur prendre plusieurs semaines, voire plusieurs mois si ce n'est quelques années, et il faut y répondre en quelques secondes.

M. GUICHARD fait remarquer que c'est ce que le Gouvernement leur impose.

M. ANZIANI répond par la négative, et relève que l'argumentation de Max GUICHARD consiste à dire que tout ce qui se passe aujourd'hui est lié au Traité, alors que celui-ci n'est pas encore voté. Donc, il ne voit pas très bien comment un Traité qui n'est pas encore voté pourrait déjà avoir des implications. Selon lui, le vrai problème de fond est celui que Michèle ISTE soulignait tout à l'heure, à savoir le problème de l'endettement. Il rappelle qu'aujourd'hui, l'endettement de la France est considérable, étant supérieur à 1 700 milliard d'€, ce qui veut dire que chaque heure on rembourse 16 M€ d'intérêts. Il pense que toute la question en matière de Finances publiques est de savoir si on préfère continuer à rembourser 16 M€ d'intérêts par heure ou, si comme le soulignait Michèle ISTE tout à l'heure, on préfère que cette somme-là soit affectée à des financements d'investissements.

Pour lui, le choix est très clair et il préfère financer des investissements plutôt que de rembourser des banques. En tout cas, il considère qu'ils doivent partir de cette situation. La situation, estime-t-il, c'est que les caisses de l'Etat qu'ils ont trouvées sont des caisses vides, et quand il dit vides, en réalité il se trouve presque trop optimiste, ou même beaucoup trop, puisque ce ne sont pas des caisses vides mais des caisses percées, à hauteur de 1 700 milliard d'€. Donc, il estime qu'il faudra évidemment trouver des solutions pour moins payer d'intérêts et parmi celles-ci, il est évident que les collectivités locales risquent d'être appelées à contribuer à la réduction des déficits.

Il voudrait signaler sur ce point que, ce qui a été dit hier en Comité des Finances Locales, par le ministre, n'est qu'une hypothèse et qu'il faudrait d'abord ramener les chiffres à leur niveau. Aujourd'hui, il rappelle qu'il y a 50 milliards de concours de l'Etat aux collectivités locales, hors transfert de fiscalité.

Il précise que ce que le ministre a dit hier, c'est qu'il y aura l'année prochaine, pas en 2013 mais en 2014, une réduction de 750 M€ à rapporter à 50 milliards, ce qui fait à peu près 1,5 % de réduction du concours. Cela, évidemment, ne les satisfait pas, mais ils soulignent que c'est 1,5 % des concours de l'Etat et on comprend la raison. C'est le premier point.

Il croit ensuite qu'il faut effectivement que les collectivités locales discutent avec l'Etat. Il indique qu'il y aura des Etats généraux du Sénat la semaine prochaine et que cela sera justement un des objets du débat entre l'Etat et les collectivités locales. Il a vu qu'un groupe de travail avait été mis en place au sein du Comité des Finances Locales, entre d'un côté les représentants du Gouvernement et de l'autre côté les membres du Comité de Finances locales, pour justement examiner les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales. Aussi, il interpelle Max GUICHARD en lui demandant, s'il a l'intention de faire un

procès, de ne pas leur faire à eux mais plutôt à ceux qui pendant dix ans ont augmenté d'une façon considérable la dette publique de plus de 50 % !

Il s'adresse ensuite aux élus du groupe Communauté d'Avenir en les priant de ne pas donner de leçons à la gauche qui n'est au pouvoir que depuis moins de quatre mois, alors que la droite l'était depuis dix ans, période pendant laquelle elle a multiplié par deux la dette de la France.

M. Le Président Vincent FELTESSE pense que le débat est en train de s'ouvrir !

M. JUPPE souhaite d'abord dire un mot sur la situation des finances de la Communauté Urbaine, puisque Monsieur le Président a indiqué hier qu'elle le préoccupait. Il estime que leur situation financière est aujourd'hui bonne parce que l'investissement public a été bien géré depuis au moins dix-sept ans et ils l'ont fait ensemble. Il rappelle que pendant les presque dix années où il a été président de la Communauté Urbaine, le Vice-Président chargé des Finances s'appelait Henry HOUDEBERT, et ils peuvent donc les uns et les autres se réjouir de cette bonne gestion.

Il est d'accord sur le fait que les perspectives sont préoccupantes, d'abord parce qu'ils ont beaucoup à investir, ensuite parce qu'ils sont exposés à un effet de ciseau entre la progression des dépenses et celle des recettes, les dépenses risquant d'évoluer plus vite que les recettes.

Hier, il a dit en Bureau que ceci devrait les inciter à aller dans deux directions : D'abord, se consacrer par priorité à leurs compétences, au coeur de leurs compétences sans en prendre de nouvelles.

Il rappelle que le coeur de leurs compétences, c'est l'aménagement urbain, le logement, les transports et quelques autres. Il a donc demandé, et le répète ici avec beaucoup d'insistance, qu'avant de prendre des compétences nouvelles, ils aient une appréciation précise de la charge financière que cela représente pour eux, de façon à ce qu'ils sachent quel est le coût et quel est l'avantage. Il dit au passage que la compétence propriété n'entre pas dans ce cas de figure puisqu'il ne s'agit pas là pour la Communauté de prendre une compétence qu'elle n'aurait pas, mais d'exercer une compétence qu'elle a et qu'elle n'exerce pas.

Il indique que le deuxième effort qu'ils ont à faire, c'est la maîtrise des dépenses de fonctionnement et rappelle ce qu'il a dit hier en Bureau, à savoir que les effectifs de la CUB ont augmenté de 11 % entre 2004 et aujourd'hui, cela ne pouvant pas selon lui continuer comme cela.

Concernant la deuxième raison de préoccupation, il précise que bien sûr, il s'agit de l'évolution des dotations de l'Etat. Là, il indique qu'il se régale, qu'il boit du petit lait, qu'il ne va pas intervenir du moins pour l'instant dans ce débat un peu vif entre deux partis membres de la majorité qu'ils n'ont pas entendu ici pendant des années et des années. Quand il entend parler de désengagement de l'Etat, il répond « Eh bien, le changement c'est maintenant, l'Etat va s'engager et on va voir ce qu'on va voir ! » Alors, il pense qu'inévitablement, il faudra ratifier le Traité. Le seul problème, selon lui, c'est qu'on a dit aux

Français qu'on ne le ratifierait pas en l'état. Or, il souligne qu'on va le soumettre au Parlement à la virgule près, dans les termes où il a été signé au mois de mars par le précédent Président de la République, qu'on lui explique qu'on a obtenu en plus un programme pour la croissance, mais ce programme était déjà dans les tuyaux; il n'est pas majeur et n'est toujours pas en application. En tout cas, Il constate que le traité qui va leur être soumis, qui va être soumis au Parlement, est exactement celui qu'ils avaient négocié précédemment. Il considère qu'il aurait mieux valu le dire aux Français plutôt que de leur raconter des histoires. Il explique qu'il faut naturellement l'appliquer, non pas parce que c'est un traité et qu'ils sont obligés de passer sous les fourches caudines d'il ne sait qui, mais tout simplement parce que c'est une exigence de salubrité publique, la dette de la France devant atteindre 91 % du P.I.B. l'année prochaine et on y est déjà pratiquement.

Il estime que cette dette est l'accumulation de déficits qui se sont succédés depuis 30 ans et c'est aussi, par ailleurs, l'effet de la crise. Il rappelle que, comme la Cour des Comptes l'a dit très explicitement dans un rapport qui a été publié l'année dernière, dans le creusement du déficit entre 2007, pour prendre cette date au hasard, et aujourd'hui, la crise intervient pour plus de 50 %. Il trouve que c'est une supercherie d'avoir dit aux Français que tous leurs maux venaient de la gestion du gouvernement précédent, que la crise était marginale, alors que tout d'un coup, on découvre aujourd'hui que cette crise est absolument majeure et qu'il va bien falloir s'y adapter, qu'on soit socialistes, qu'on soit communistes ou qu'on soit UMP, et il aurait mieux valu, là aussi, le dire aux Français avant.

Enfin, en ce qui concerne le poids de l'Histoire, Il souligne que pendant les 20 ou 30 dernières années, il n'y a pas eu beaucoup de périodes où les gouvernements ont réduit le déficit, à part entre 1995 et 1997. Il signale qu'il n'a pas lu "Les Echos" mais va se précipiter sur l'édition de ce matin puisqu'il paraît qu'on y dit, s'il en croit Vincent FESTESSE - et il croit toujours ce qu'il lui dit à l'oreille, surtout à l'oreille- que M. HOLLANDE fait mieux que M.JUPPE. Il pense que le changement, c'était donc hier.

M. GUICHARD indique en réponse à M. JUPPE qu'il débat effectivement avec ses amis de gauche et que devant la représentation électorale, le cas de la droite a été réglé au mois de mai. Il se déclare très fier d'avoir participé au fait que M. SARKOZY ait « débarrassé le plancher » mais ce n'est pas pour cela qu'il va laisser faire n'importe quoi. Il souhaite qu'il y ait un débat sérieux, qui risque selon lui de provoquer des grimaces à certains. Il pense que s'il ferait de son côté un procès, d'autres mettraient en cause la République, mettraient en cause le pouvoir de la France. De son point de vue, c'est à ce titre-là qu'on refuse un référendum, qu'on refuse que les citoyens français puissent dire leur mot sur une camisole de force qui va leur être imposée, et il insiste sur l'expression « une camisole de force qui va leur être imposée ». Il se souvient qu'il y a eu d'abord Maastricht, et on lui a expliqué la même chose. Puis, après Maastricht, il y a eu la Constitution européenne, et on lui a expliqué la même chose. Et tout allait de plus en plus mal. Après, il y a eu le traité de Lisbonne, et on lui a expliqué la même chose ! Il se demande quand on va enfin ouvrir les yeux et réaliser l'urgence de sortir de ce carcan des marchés financiers, car c'est eux qui font le traité et non pas M. SARKOZY qui n'a été qu'un scribe avec Mme MERKEL.

M. ASSERAY souhaite rajouter quelques chiffres à ce qu'a annoncé **M. JUPPE**: Il précise que depuis le deuxième trimestre, ils sont à 91 % du P.I.B. en dette publique puisque au deuxième trimestre on a augmenté la dette publique de 43 milliards d'€. Il rappellera que s'ils signent ce traité, ils s'engagent à réduire la dette, car tous les pays qui sont au-delà de 60 % de la dette publique doivent les réduire de 1,5 % par an. Or, il souligne qu'on n'a toujours pas réduit le déficit structurel. Se sentant profondément européen, il peut comprendre que des pays qui se disent fourmis pas rapport à des pays cigales, disent aujourd'hui : « stop. Arrêtez de financer vos déficits structurels par de l'emprunt. », alors que ce n'est ni la faute des uns ni celle des autres, et que cela fait plus de vingt ans que cela existe, plus de vingt ans qu'on finance des déficits structurels, c'est-à-dire les dépenses courantes publiques par de l'emprunt. Selon lui, l'emprunt doit servir à faire des investissements qui créent des richesses. Aujourd'hui, ce qui lui paraît clair, c'est qu'ils vont au devant d'énormes difficultés, que ceux qui devront supporter l'impôt seront les ménages, les entreprises, et on n'aura toujours pas réglé le problème.

Il fait observer qu'actuellement, au niveau de la Communauté urbaine et à travers le P.P.I., les demandes des services sont passées de 1,2 milliard d'€ à 1,9 M€, soit 600 M€ de demandes supplémentaires. Ils vont donc devoir faire des choix draconiens mais il ne voudrait pas que ces choix draconiens pénalisent l'investissement et les investissements futurs créateurs de richesses et créateurs d'emplois. Il considère que ce n'est pas la Communauté Urbaine qui est responsable de la dette publique, même si certains peuvent dire que l'Etat participe au financement par ce transfert.

Il pense qu'ils sont aujourd'hui face à des enjeux stratégiques qui engagent une génération et qu'il faut être prudent, en faisant des choix certes difficiles à faire, mais qui doivent surtout privilégier les citoyens et l'emploi.

M. FREYGEFOND explique qu'il va essayer de répondre avec toute la sagesse et la sérénité que requiert la fonction de Vice-Président en charge des Finances.

D'abord, Il voudrait revenir sur la délibération, pour préciser que ce n'est pas un remboursement d'emprunt mais c'est un effacement de prévision d'emprunt. Il pense que c'est très important de le savoir. Comme c'est indiqué dans cette délibération, il précise qu'il leur reste encore 82 M€ pour financer, en tout cas la troisième phase du DCSP, mais il y reviendra tout à l'heure, notamment sur la problématique de l'emprunt.

En réponse à **Patrick PUJOL**, il se déclare tout à fait favorable à ce qu'on regarde la question qu'il a posée avec une attention particulière, qui pourrait faire l'objet notamment d'un travail en commission des Finances, s'il en est d'accord. Il proposera à **M. le Président** et à ses collègues de se pencher effectivement sur cette problématique d'impact de changement, sur ce que **M. PUJOL** appelle la modification de la richesse des communes.

Sur l'intervention de **Max GUICHARD**, notamment sur le Comité des Finances locales et en complément de ce qu'a dit **Alain ANZIANI**, il voudrait tout de même souligner que le Gouvernement a fait des propositions au Comité des Finances Locales et qu'ils sont dans un pays démocratique, qu'il y aura des discussions aussi, notamment pour les années 2014 et 2015. C'est ce qu'a exprimé le ministre, lui semble-t-il, quand on lit les comptes rendus, et ce qu'a demandé le président de la commission.

Il souhaite rappeler qu'il y aura une hausse de 0,2 % de la DGF. C'est ce qui a été annoncé, contrairement à ce qui était prévu par l'ancien Gouvernement qui voulait ponctionner 2 milliards d'€ sur les collectivités territoriales. Il n'y aura pas de prélèvement pour le budget 2013. Par contre, il évoque un autre dispositif qui, à son sens, est important, c'est la non intégration du fonds de compensation de la T.V.A. dans cette enveloppe qui est confirmée, c'est-à-dire, ce qui n'est pas indifférent, quand la hausse du FCTA est estimée à plus de 120 M€.

Enfin, pour être plus précis, il indique que les dotations de solidarité urbaine et de cohésions sociale et rurale progresseront autour de 8 % alors qu'elles avaient progressé de 4,5 % l'année dernière.

Il ajoute qu'ils auront d'autres chiffres et que cela fera l'objet bien évidemment d'un retour en Bureau et en Conseil lors des orientations budgétaires. Ils en sauront un peu plus. Il voudrait au moins se satisfaire de cela par rapport aux annonces précédentes où ils auraient dû avoir normalement une ponction de 2 milliards d'€.

Sur l'intervention d'Alain JUPPE, notamment en ce qui concerne plus précisément les maîtrises et dépenses de personnels, il a déjà répondu hier soir en partie en Bureau. Il voudrait juste signaler qu'effectivement, il faut qu'ils soient vigilants par rapport à ces dépenses et il est d'accord avec lui. Elles ont progressé en dix ans d'une moyenne annuelle de 4,35 %. Comme l'a mentionné, tout à l'heure, Alain JUPPE, il confirme que c'était bien Henri HOUDEBERT qui s'occupait du budget et que c'était un Vice-Président de Communauté d'Avenir qui s'occupait également de cette question-là, et il voudrait rappeler que les ponts de recrutements ont été approuvés en Bureau et donc s'il y a une inflexion, il faudra qu'ils en rediscutent, bien évidemment.

Enfin, sur la problématique de l'emprunt, il souhaiterait évoquer en rappel certaines choses. On parle d'emprunts obligataires et il précise que la C.U.B. en a déjà fait, il y a très longtemps. Personnellement, il dit ne pas avoir d'a priori, qu'il est tempéré, et comme il l'a dit hier en Bureau, il voudrait rassurer les élus de la Communauté sur le fait que pour l'instant, en l'état de la situation sur le financement de la troisième phase, ils ont reçu la Banque Européenne d'Investissements il y a quelques jours, et ils auront une réponse au mois de novembre. Il informe qu'il y a une enveloppe de 200 M€ normalement qui doit être attribuée à moins de 3 % au niveau des taux d'intérêt, ainsi qu'une enveloppe pour le financement de leur participation à la L.G.V. qu'ils ont signée avec la CDC à hauteur de 70 M€, et qu'ils peuvent espérer également auprès de la B.E.I. l'année prochaine d'avoir d'autres fonds sur le transport.

Donc la situation lui paraît bien évidemment préoccupante, mais il voudrait aussi leur dire qu'avec le service des Finances, ils essaient de gérer au mieux. Pour l'instant ils ont les financements qui vont avec, mais il ne sait pas pour combien de temps et c'est vraiment une difficulté.

Pour terminer, il précise qu'ils ont demandé par un courrier du Président au Premier ministre, d'examiner la possibilité de recharger et de pérenniser l'enveloppe de la Caisse des Dépôts sur fonds d'épargne dédié au financement des transports collectifs, qui est à peu près de 7 milliards d'€.

Voilà les informations qu'il voulait leur donner en l'état, en étant sûr que cette discussion se poursuivra en Bureau le 11 octobre au retour des conférences budgétaires et ensuite, bien évidemment, en Conseil de Communauté pour les orientations du Budget 2013.

M. Le Président Vincent FELTESSE intervient à son tour pour évoquer d'une part la partie recettes qui lui semble être la plus polémique et, d'autre part, la partie dépenses qui appelle leur responsabilité collective.

Concernant la partie recettes, et pour répondre directement à Alain JUPPE, il précise qu'entre 1995 et 1997, l'endettement de la France était de 663 milliards en 1995 ; 752 milliards en 1997, et a continué de progresser par la suite.

M. JUPPE l'interroge alors sur le déficit.

M. Le Président Vincent FELTESSE lui répond qu'en 1997, le déficit de la France était de 59,5 %, et en 2002, de 59,1 %, ce qui lui fait constater qu'en cinq ans le déficit n'a pas progressé, et a même légèrement diminué. Il poursuit en indiquant qu'en 2007, il était de 64,2 %, et en 2011, de 84,5 %. Il estime qu'ils peuvent se renvoyer des responsabilités, mais qu'il n'y a pas trop de leçons à se donner les uns et les autres parce qu'ils sont dans une situation extrêmement compliquée et délicate et que de toute façon, à un moment ou un autre, il va falloir quand même se désendetter et freiner les dépenses.

Puis il en vient à la partie qui les concerne plus directement, c'est-à-dire les dépenses de la Communauté Urbaine de Bordeaux et ce qui va se passer dans les années qui viennent, avec les choix qu'ils vont devoir faire ensemble. Il rappelle qu'ils ont en coeur de métier la propreté, les déchets, l'eau, l'assainissement, la voirie, ce qui est la base, et il se permet de préciser les propos tenus par Ludovic FREYGEFOND, à savoir qu'effectivement sur les dix dernières années, la progression des dépenses de personnels a été en moyenne de 4,35 % avec des années faibles comme en 2011 (1,72 %), et des années fortes, voire très fortes, comme en 2012 (8,21 %), cette augmentation s'expliquant par l'intégration du personnel de l'abattoir d'une part et la réorganisation des services communautaires d'autre part.

Il évoque également les grands dossiers de la Communauté Urbaine tels que l'aménagement, le logement, les transports, les franchissements et il souligne plus particulièrement la réalisation des deux ponts constituant un événement exceptionnel dans l'histoire de la Communauté Urbaine, et les 33 km supplémentaires de tramway.

Il aborde ensuite un autre point qu'il appellera l'ambition métropolitaine, et à ce titre, se pose la question de savoir s'il faut aller hors compétence ou pas, ce qui fait l'objet d'un débat avec ses collègues du groupe Communiste. Pour sa part, il pense qu'une métropole aujourd'hui, si elle n'investit pas dans des grands chantiers, cela peut être la grande vitesse, le plan campus, l'enseignement supérieur, la recherche, etc., elle n'arrive pas à avoir un dynamisme. Aujourd'hui, il estime que le dynamisme est quand même là, que ce n'est pas non plus par hasard qu'on multiplie par deux la production de logements sur l'agglomération bordelaise durant cinq ans et ce n'est pas par hasard que la fréquentation du réseau de

TBC est elle aussi pratiquement multipliée par 2, sans prendre en compte les kilomètres supplémentaires de tramway.

Ensuite, il souhaite traiter devant cette Assemblée la question des compétences. Le problème des compétences ne repose pas selon lui, sur des dossiers politiques symboliques qui ne coûtent pas très cher, mais plutôt sur des dossiers techniques qui, eux, vont coûter chers. Il cite deux exemples récurrents: d'une part le débat sur la Culture - les dépenses manifestations culturelles prévues en 2012 s'élèvent à 1,3 M€ sur un budget de pratiquement 1,100 milliard; d'autre part, le débat concernant la compétence sport, - sur le projet du Grand Stade, ils ont souhaité une équité sur le territoire, ce qui représente 15 M€ + 15 M€ et là, on est sur des sommes plus importantes. En face de cela, il relève qu'ils ont des chiffres extrêmement lourds. Il rappelle qu'ils ont pris avant l'été une compétence sur l'aménagement numérique du territoire parce que beaucoup de communes n'avaient pas un bon débit et ils savaient bien que s'ils ne prenaient pas cette compétence, ils n'auraient pas les 2 Mbit et plus tard les 20 Mbit. Sur la question du risque inondation, il s'interroge sur leur capacité aujourd'hui, nonobstant le bras de fer avec l'Etat, de ne pas prendre cette compétence, sachant qu'on est sur des dizaines de millions d'€. Il insiste sur le fait qu'ils vont devoir trancher sur la question et explique que s'il a appelé à la vigilance hier, c'est pour dire qu'ils peuvent gagner leur pari métropolitain. Il pense qu'ils ont suffisamment travaillé sur les perspectives financières, sur leurs capacités, dans un contexte qu'ils ont toujours su comme tendu. Honnêtement, il estime qu'il n'y aura pas une progression des ressources des collectivités locales et qu'il ne faut pas que cela dérape sur un certain nombre de choses. Comme il l'a dit lors du séminaire Finances, quand il voit, en effet, un PPI qui lui est présenté avant les conférences budgétaires, avec des centaines de millions d'€ supplémentaires, il craint qu'à un moment, ils risquent d'avoir des lendemains qui déchantent. Si aujourd'hui, ils sont à 2,2 années de désendettement, ce qui est très bon, il considère qu'ils sont toutefois sur une pente où on peut très vite passer à sept ans, douze ans, même plus sur la partie transports et que s'ils veulent continuer leur dynamique, ils ont un devoir de visibilité un peu stratégique sur la question financière pour les années qui viennent.

M. JUPPE ne souhaite pas relancer le débat parce que les chiffres peuvent être discutés à l'infini. Ayant consulté le même tableau que M. le Président, il remarque cependant qu'il pourrait lui rétorquer que de 1981 à 1993, périodes choisies au hasard, le déficit est passé de 12 à 72 milliards, soit multiplié par 6. Il considère qu'effectivement, il vaudrait mieux se dire qu'ils sont tous responsables depuis 30 ans, plutôt que de chercher des responsabilités respectives. Il ne souhaite pas non plus revenir sur la progression de 2007 à 2012, mais rappelle le rapport de la Cour des Comptes et à l'effet que la crise, que maintenant tout le monde voit et dont tout le monde mesure la gravité, explique pour une grande partie le creusement de ce déficit. Donc, il les invite à faire l'économie de ce débat car il y a d'autres enceintes pour le poursuivre.

Il voudrait simplement conclure en disant qu'il a confiance aussi dans la capacité de la Communauté Urbaine à faire face à ses engagements et il persiste et signe. Il fait observer que quelques millions au départ cela devient souvent quelques dizaines de millions à l'arrivée. Il signale que si la CUB prend trop de compétences supplémentaires, et il pense que cela n'est pas le moment de le faire, son groupe sera là-dessus extrêmement vigilant même si, au départ, les enjeux se comptent par quelques millions d'€.

Mme MELLIER précise intervenir non pas pour les départager, mais pour souligner que les déficits se sont amplifiés depuis l'application des Traités, notamment le Traité de Lisbonne qui ne permet pas aux organisations et aux Etats de pouvoir directement emprunter auprès de la B.C.E. Effectivement, aujourd'hui les Etats et l'ensemble des organismes sont obligés d'emprunter directement auprès des banques. Et dans le déficit, il y a en effet, tout ce que l'on paie en direction des banques pour les taux d'intérêts. Elle pense que si on revenait sur ces traités-là, on verrait différemment le déficit et qu'il se réduirait. Elle pose la question de savoir si l'on veut sortir de ces traités qui font la part belle à la finance.

M. Le Président Vincent FELTESSE met aux voix cette Décision Modificative N° 1.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient

M. PUJOL: revient dans l'ordre du jour à l'affaire n°2 concernant la délégation de monsieur Alain JUPPE.

M. JUPPE

2012/8/ 2 OIN Bordeaux-Euratlantique - Protocole foncier CUB-EPA - Avenant n°1

M. GUICHARD rappelle l'opinion de son groupe sur cette opération Euratlantique, qu'il juge jusqu'à présent comme une opération immobilière juteuse pour les promoteurs, doublée de l'implantation d'un centre d'affaires qui tourne le dos à l'histoire ouvrière cheminote industrielle de ces quartiers, même si quelques avancées ont commencé à se faire jour et qui devraient d'ailleurs prendre une dynamique nouvelle avec le projet de loi salubre de Cécile DUFLOT sur le logement social. Il pense que ce projet, qui n'est pas forcément parfait, porte en lui les outils permettant d'atteindre des objectifs ambitieux en termes de logements sociaux, des mesures qui sont d'ailleurs très proches de ce qu'ils exprimaient ici en juillet dernier, notamment l'augmentation du pourcentage de logements sociaux exigible dont une majorité de PLUS et PLAI, et également l'augmentation des pénalités pour les villes hors-la-loi.

Il dit entre parenthèses, qu'il faudrait y réfléchir dans le prochain budget, que ce n'est pas la peine de multiplier par 5 les compensations pour les villes qui auront reçu ces pénalités sinon cela tomberait à l'eau et cela coûterait très cher.

Au titre des outils, la vente à prix modéré des terrains d'Etat ou de RFF doit selon lui, évidemment, amener à modifier sensiblement ce projet comme d'ailleurs, le projet de Bastide-Niel. Il estime qu'arriver à 25 % de logements véritablement sociaux est un objectif ambitieux qui nécessite des gestes forts et qui nécessitent donc d'aller sur chaque nouvelle opération, bien au-delà de ce qui leur a été soumis jusqu'à présent.

Il rappelle, comme cela a été dit hier en Bureau, que son groupe porte l'ambition de 50 % de logements sociaux dans chaque grande opération, même si pour les communes qui sont au-delà de 50 % de logements sociaux, le taux, bien entendu, peut être ramené. Ils savent que les services communautaires ont déjà planché sur le sujet et souhaitent donc connaître les orientations nouvelles d'Euratlantique et Bastide Niel en termes de logements sociaux.

M. JUPPE, pour répondre rapidement, indique qu'il connaît le jugement de **Max GUICHARD** sur l'opération Bordeaux-Euratlantique et continue à penser qu'il se trompe complètement. Il affirme que la constitution d'un grand pôle d'activités à vocation européenne est une chance extraordinaire pour l'agglomération et qu'ils ne feront pas de l'industrie lourde autour de la gare. Tout ceci ne lui semble pas très sérieux.

En ce qui concerne le pourcentage de logements sociaux, il considère que tous le connaissent. Il précise que sur toutes ces opérations, la ville est en accord avec l'établissement public et aussi avec la C.U.B et s'est fixée un objectif de 45 % de logements libres, ce qui veut dire 55 % de logements à prix ou à loyer maîtrisé. Dans ce total, ils tiennent à ce qu'il y ait un pourcentage d'accession sociale à la propriété abordable. Beaucoup de leurs concitoyens souhaitant accéder à la propriété, il croit qu'il faut le leur permettre. Pour le surplus, c'est-à-dire au minimum 35 %, il indique qu'il s'agit du logement social et qu'il est tout à fait d'accord pour que dans ces 35 %, à Bordeaux en tout cas, il y ait une majorité de PLUS et PLAI et ils n'ont jamais dit le contraire.

En revanche, il estime que 50 % de logements sociaux sur ces vastes emprises qui portent sur des milliers de logements, c'est reconstituer exactement ce qu'ils ont fait pendant des années à Cenon, à Lormont ou ailleurs, c'est-à-dire des concentrations excessives de logement social et cela, il s'y opposera et le dit avec la plus grande fermeté.

Après cette évocation de choses qui dépasse évidemment le projet de délibération, il souhaiterait demander à **Max GUICHARD** d'actualiser ses connaissances sur la liste DUFLOT, parce que venir lui dire qu'aujourd'hui Bastide-Niel et les nouvelles conditions de cession de l'Etat à la Communauté urbaine vont leur permettre de revoir le projet, c'est oublier que ce terrain est propriété de la Communauté Urbaine depuis des années et des années. Donc, il constate qu'on leur a raconté des salades en leur disant que l'Etat allait mettre à disposition des terrains qui ne lui appartiennent plus, à moins que et alors là, cela serait selon lui une divine surprise, l'Etat ne leur rembourse qu'une partie de ce qu'ils lui ont déjà payé ! Si c'est cela, il tire son chapeau ! Il fait observer que cet ajustement de la liste DUFLOT, ne concerne pas simplement l'agglomération bordelaise mais c'est sur la France entière que les erreurs ont été détectées et qu'il faut repartir sur des bases nouvelles, cela ne concernant pas en tout cas Bastide-Niel.

M. GUICHARD souhaite poser une question à **M. JUPPE**, mais la pose aussi au Maire de Bordeaux: Comment fait-on pour accueillir les 65 % de ménages qui ne peuvent pas mettre plus de 400 € mensuellement dans leur logement ? Il attend des réponses.

M. JUPPE précise que sa réponse est très simple et tient dans un chiffre: « 50 000 logements » à Bordeaux, son objectif étant de construire dans les dix ou quinze ans qui viennent ces 50 000 logements avec au moins 35 % de logements sociaux PLUS et PLAI et si les autres font mieux, il demande à ce qu'on lui explique comment.

M. TOUZEAU, ayant toujours en mémoire leurs échanges le 12 juillet sur cette question du logement et surtout cette question foncière, rappelle le débat qu'ils ont eu hier en Bureau. Il voudrait souligner l'effort que la Communauté urbaine va faire sur le triennal à venir avec 56,5 M€, rien que sur ces problématiques logements, habitat, plus particulièrement sur la question d'augmenter ou d'améliorer l'offre de logement, sur ce qui est vraiment -et il partage ce que vient de mettre en avant Max GUICHARD-, la priorité des priorités, quand on observe un certain nombre de chiffres qui mettent en exergue aujourd'hui ce qu'ils n'ont cessé de souligner, c'est-à-dire la nécessité de développer une offre correspondant aux besoins. Il ajoute que ces 56,5 M€ sur le triennal leur permettront d'avoir simplement un effet levier avec le foncier, avec également des propositions qui sont, lui semble-t-il, extrêmement intéressantes sur la réhabilitation du logement, sur la décote, sur le fait de mettre du foncier davantage accessible aux logements HLM par, là aussi, un effort tout particulier de la Communauté urbaine. Mais il pense qu'ils n'échapperont pas au débat et il se permet de le remettre au coeur de leurs discussions, sur le foncier à moyen ou long terme, qui peut, selon lui, faire l'objet d'une réflexion et qui doit leur permettre de pouvoir améliorer ainsi la lisibilité de la métropole sur ces problématiques de logements.

En dernier point, et depuis leur délibération du mois de juillet, il engage tous les maires à regarder de très près le diagnostic aujourd'hui sur chaque commune, son pourcentage de logement social, les efforts qui sont à réaliser obligatoirement dans le cadre de la loi, donc à l'objectif 2025 et à regarder dans chaque commune cette question foncière puisqu'il pense, effectivement, que plutôt que d'avoir une démarche descendante de l'Etat sur l'évaluation du foncier sur chaque territoire, il est peut-être intéressant de voir chaque commune faire aujourd'hui le point sur le foncier qui peut permettre de développer le logement accessible et dans le cadre, bien sûr, de la loi nouvelle qui est mise en oeuvre.

Mme DE FRANCOIS se déclare très surprise, et même révoltée par certains propos en tant que Maire qui reçoit régulièrement de la population en recherche de logement, quand elle entend M. JUPPE dire qu'il ne faut pas refaire ce qui a été fait à Cenon ou Lormont. Elle est amenée régulièrement à recevoir des jeunes ou des personnes âgées qui sont à la retraite, avec des revenus peu élevés qui ne leur permettent pas de se loger correctement, aussi elle insiste sur la nécessité de faire du logement social et elle se bat pour en faire sur sa commune. Elle tient à dire que lorsqu'elle entend tenir ce genre de propos par un maire qui doit recevoir également beaucoup de demandes sur sa commune, cela la choque profondément.

M. JUPPE ne souhaite pas polémiquer, mais il ne se souvient pas d'avoir dit qu'il ne voulait pas faire de logement social sur sa commune et ne comprend pas pourquoi on lui fait des procès d'intention.

Pour lui, la question est de savoir si on en fait 35 % ou 50 % et affirme qu'en faire 50 % serait une erreur et une reconstitution de ghettos. Il rappelle qu'ils ont dépensé beaucoup d'argent pour détruire un certain nombre de barres ou des tours qui ne permettaient pas d'offrir des conditions convenables à une partie de la population et il ne pense pas que Jean TOUZEAU ni Alain DAVID lui diront le contraire. Il ne voit pas ce qu'il y a de scandaleux dans ses propos et voudrait simplement demander à Mme de FRANCOIS si elle serait prête à accueillir dans sa commune, par exemple, sur un des terrains disponibles, une population de Roms pour faire des logements en extrême urgence, de façon à ce que cela ne soit pas intégralement à Bordeaux.

Mme DE FRANCOIS lui répond par l'affirmative.

M. JUPPE estime que si on veut se donner des leçons de morale, on peut s'en donner. Il prend comme un exemple les Restos du Cœur qui ont voulu déménager de Bordeaux à Bègles, car ils avaient trouvé un local pour se réinstaller et la mairie de Bègles s'y est opposée. Il pense que la Ville de Bordeaux ne va pas continuer à accueillir la totalité ou 80 % des personnes en situation d'urgence sur son territoire et que s'ils veulent lui donner des leçons de morale, il est prêt à les partager avec d'autres.

Mme DE FRANCOIS précise à M. JUPPE que la commune de Parempuyre va construire prochainement trois logements, des chalets Emmaüs, pour accueillir ces populations.

M. JUPPE trouve que trois logements constituent un effort considérable, et il salue cet effort.

M. Le Président Vincent FELTESSE voulant conclure compte tenu du nombre de délibérations restant à examiner, donne la parole à Mme BOST

Mme BOST souhaite replacer les choses dans leur contexte. Elle avoue mal connaître la problématique de la ville de Bègles, mais en revanche, elle connaît le taux de logements sociaux de cette commune. Elle invite Clément ROSSIGNOL à la conforter, mais il lui semble qu'il est au-delà de 28 % et que le taux de logements sociaux à Bordeaux est aujourd'hui de 16 %, la problématique n'étant donc pas la même. Elle pense qu'on ne peut pas non plus imposer à la ville de Lormont ou à la ville de Cenon d'avoir une dynamique forte en termes d'implantation de logements sociaux nouveaux. Elle estime que maintenant, c'est vraiment la question de la dynamique, c'est vraiment la question de la volonté et si on veut le faire a priori dans le discours, la question se pose sur la façon dont on va le faire et à quel rythme.

Revenant sur les chiffres, elle souligne que la progression du nombre de logements sociaux sur la ville de Bordeaux en dix ans est quand même relativement faible et que si on compare la ville de Bordeaux aux grandes agglomérations, aux grandes villes françaises, Bordeaux est largement à la fin du peloton.

M. ROSSIGNOL tient tout d'abord à préciser que le taux de logements sociaux sur la ville de Bègles est de 32 %. Puis, comme la ville de Bègles a été citée concernant la halte de jour des Restos du Cœur, il se permet de donner quelques explications.

Il indique qu'en effet, la directrice des Restaurants du Cœur a été reçue par Monsieur le Maire de Bègles pour accueillir la Halte de jour qui est actuellement sur Bordeaux, du côté de la rue Lucien Faure.

Il explique qu'en fait, le problème est que le local choisi par les Restaurants du Cœur n'était vraiment pas le bon car ce lieu comprend déjà de nombreux centres d'accueil médico-psychologiques et qu'il ne trouve pas opportun de tout concentrer au même endroit. Il cite par exemple l'hôpital de jour de Cadillac, le centre médico-psychologique pour adolescents, un foyer de stabilisation pour personnes ayant vécu dans la rue géré par le Prado, un CAT, des entreprises d'insertion, l'hôpital de jour pour adultes rue Kléber. Il souligne qu'ils aident les Restos du Cœur puisque Monsieur le député-maire a récemment acquis un camion sur ses fonds propres afin d'acheter des produits et les livrer. Il rappelle que c'est le deuxième centre de l'agglomération sur la ville de Bègles et il considère que sa commune fait des efforts importants. Cependant, dans la mesure où le SAMU social vient les informer qu'il ferme ce foyer de la rue Noutary, il propose de réfléchir avec les Restos du Cœur à l'implantation de ce foyer mais signale qu'ils vont devoir travailler avec l'Association du Prado qui continue à rembourser le crédit contracté pour le co-financement des travaux d'aménagement.

Il estime qu'il est un peu facile de cibler comme cela une commune, et regrette que la question n'ait pas été évoquée hier en Bureau, plutôt qu'en Conseil aujourd'hui.

M. JUPPE précise qu'il l'a évoquée hier en Bureau. Il ne souhaite pas en faire un sujet de polémique, mais juste mettre un peu de perspectives dans tout cela. Il tient à dire que la Ville de Bordeaux est naturellement à la recherche d'un local pour garder les Restos du Cœur chez elle, mais comme il paraît qu'il ne faut pas cibler de commune, il demande alors qu'on n'en cible aucune à ce moment-là.

Il voudrait rappeler une toute petite chose, c'est que Bordeaux à un cœur historique qui occupe une grande partie de son territoire, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes pour des raisons évidentes. Il souligne que dans ce cœur historique, il n'y a pas de logement social par définition, puisque le logement social est défini non pas en termes de loyer ou de population à accueillir mais en termes de gestion par un office d'HLM. Il soutient qu'en termes de parc social, de fait, Bordeaux n'a rien à envier à beaucoup de villes. C'est la nature, c'est l'Histoire, et il considère qu'il faut être tout à fait démagogue pour dire que, comme cela, on va transformer l'essentiel des logements du cœur de Bordeaux en logements HLM gérés par un office d'HLM. Il lui paraît nécessaire de prendre en considération cette dimension qui est plus pesante à Bordeaux que dans d'autres villes qui n'ont pas la même distance historique.

M. Le Président Vincent FELTESSE entend ne pas rentrer pas dans le dossier « Bordeaux cœur historique ou pas », mais remarque que Paris, qui a aussi un cœur historique, a progressé fortement en logement social.

M. JUPPE lui demande s'il n'y a pas de file d'attente dans le logement social à Paris.

M. Le Président Vincent FELTESSE précise qu'en 2001, il y avait à Paris 11 % de logements sociaux et aujourd'hui, avec Bertrand DELANOE, ils en sont à 19 %. A Bordeaux, en 2001, il y en avait 15,2 %, et aujourd'hui, on en est toujours à 15,2 %. Il relève qu'en dix ans, quand il y a une volonté politique, on peut faire bouger les choses.

Puis il souhaite évoquer plusieurs points :

Tout d'abord, concernant la liste DUFLOT, il revient sur ce qu'il a dit hier en Bureau, cette liste étant pleine d'erreurs. Il souligne qu'au niveau de la Communauté urbaine les maires ont une connaissance plus fine de leur territoire, et il leur dit qu'ils vont recevoir un courrier aujourd'hui ou en début de semaine prochaine, leur demandant, s'ils ont des terrains d'Etat qui leur semblent intéressants, de les signaler à la CUB qui se chargera d'en informer le préfet pour profiter de cette éventuelle opportunité.

Il revient ensuite sur les propos d'Alain JUPPE concernant les 55/45. Il indique que 35 % de logement social dans les opérations d'aménagement, ce n'est pas ce qu'ils font jusqu'à maintenant, étant plutôt aux alentours de 20 % de logement social, même s'ils augmentent un peu.

M. JUPPE ne voit aucune objection à ce qu'ils aillent à 35%.

M. Le Président Vincent FELTESSE acquiesce, mais pense qu'il est nécessaire de revisiter un certain nombre d'opérations qui ont commencé, au niveau du coût. Il propose, si tout le monde est d'accord là-dessus, de prendre la décision d'indiquer maintenant dans toutes les opérations d'aménagement au niveau de la Communauté urbaine, que le seuil n'est plus de 20 ou 25 % comme c'était dans la délibération il y a quelques années, mais de 35 %.

M. JUPPE précise qu'il était d'accord pour que cela s'applique sur toutes les opérations bordelaises mais que si la C.U.B. y vient également, il s'en réjouit.

M. Le Président Vincent FELTESSE ajoute qu'ils vont prendre opération par opération pour voir ce qu'il en est.

Ensuite, il indique qu'ils ont un vrai problème sur l'accession à la propriété car, si tous sont persuadés que c'est plutôt une bonne idée dans certaines conditions, ils ne peuvent que constater qu'au niveau local, il n'existe pas de politique d'accession aidée à la propriété, contrairement à d'autres agglomérations. Il pense que c'est une direction intéressante et souligne que certaines communes le font en jouant sur le PSLA, -avant il y avait le PPZR-, ainsi de suite...

M. JUPPE signale qu'il y a aussi Bordeaux

M. Le Président Vincent FELTESSE fait remarquer qu'il n'y a pas que Bordeaux et qu'il y a aussi Blanquefort. Il ne souhaite pas rentrer dans le débat, et dit à nouveau qu'il pense que c'est une direction intéressante. Il retient quand même qu'aujourd'hui, il y a unanimité au sein du Conseil de C.U.B. pour dire que sur les opérations d'aménagement, à l'instant T, maintenant l'objectif est d'aller à 35 % de logement social.

M. GUICHARD considère que c'est un pas en avant et il applaudit des deux mains.

Cela dit, il pense qu'il y a logement social et logement social et que c'est là qu'ils n'ont pas la même approche avec Alain JUPPE. En dehors des PLAI et PLUS aujourd'hui, estime-t-il, c'est du logement social qui ne correspond pas à ces 65 %.

M. JUPPE répond qu'il ne voit pas où est leur différence. Il souligne qu'il n'a pas dit que dans les 35 % il devait y avoir 15 % de PLS, mais au contraire qu'il était très ouvert à la répartition entre PLUS et PLAI à l'intérieur des 35 %. Il ne comprend pas cette querelle et indique qu'il faudra simplement après trouver les financements, ce qui est autre chose.

M. Le Président Vincent FELTESSE constate que c'est un vrai débat budgétaire. Il précise qu'il a demandé aux services, qui ont d'ailleurs commencé, de remouliner pour que dans les opérations d'aménagement, maintenant, on soit aux alentours de 35 % avec les critères actuels du logement social. Il note qu'il faudra évoluer, qu'ils vont avoir aussi l'impact budgétaire et que s'ils sont en capacité de le faire rapidement, c'est quelque chose qu'ils pourraient adopter d'ici la fin de l'année pour le Budget Primitif 2013.

M. DUCHENE pense qu'on aurait peut-être pu entamer ce débat sans se jeter à la figure les problématiques du logement social. Il reconnaît qu'ils n'ont pas de leçon de morale à donner de leur côté, mais que sur le logement social, ils n'ont pas non plus à en recevoir. Quand il entend **M. le Président** se mettre un peu en colère en disant qu'à Bordeaux il n'y a pas eu de volonté politique, lui s'inscrit en faux. Il explique qu'il y a bien eu une volonté politique à Bordeaux de réaliser du logement social mais, il faut être honnête, la ville était confrontée à une dynamique urbaine, à une dynamique immobilière. Il constate qu'on parle en pourcentage, en oubliant de parler en chiffre. Il précise que dans une ville où il y a une telle dynamique urbaine, il y a beaucoup de constructions de logements privés et automatiquement le logement social qui se construit aussi en grand nombre, reste à peu près au même niveau en pourcentage. Donc la question qui se pose, selon lui, c'est de savoir s'il y a une volonté du Maire de Bordeaux et il affirme que la réponse est oui, qu'il y a une volonté de faire du logement social reconnue au niveau national. De plus, il ajoute que lorsqu'on veut faire du logement social en très grande quantité, si on le fait sur un seul terrain, sur un même espace, sur une seule zone, on crée du ghetto et si certains qu'il a entendus, très grandiloquents, ont fait un peu leur miel électoral sur ces ghettos, eux, de leur côté ne sont pas favorables aux ghettos et pensent que le logement social doit s'organiser sur l'ensemble de l'agglomération.

Revenant vers M. le Président, il déclare que s'il veut faire évoluer le nombre de logements sociaux sur l'agglomération, il va falloir repenser les ZAC et les PAE parce qu'il y a un vrai problème d'équilibre, et il cite en exemple le cas des bassins à flot, pour lesquels il faudrait revoir le PAE dans l'hypothèse d'une augmentation de logements sociaux. Il propose donc qu'ils se remettent tous autour de la table et il souligne que le Maire de Bordeaux a fait, croit-il, largement preuve d'ouverture sur cet aspect.

M. Le Président Vincent FELTESSE répond à Michel DUCHENE que c'est exactement ce qu'il dit sur la conséquence budgétaire, et que c'est pour cela qu'il a demandé aux services de revoir le problème.

Il ne souhaite pas aller trop sur le débat à propos des ghettos car il estime que les bailleurs sociaux ont tiré les leçons des erreurs passées et que plus personne n'a en tête de faire ce qui s'est fait à Lormont ou Cenon dans les années 60, au moment de l'arrivée des rapatriés.

Mme FAYET souhaite juste donner un chiffre pour rassurer Max GUICHARD sur les bassins à flot. Elle indique que le service Habitat lui a communiqué il y a deux jours le récapitulatif des logements sociaux 2009-2013 démontrant que sur 1 200 logements sociaux, il y a 31 PLS soit 2,5 %. Donc, elle pense qu'il n'y a pas péril et qu'ils ont une grande majorité de PLUS et de PLAI comme il le souhaite. Elle recommande d'être raisonnable.

Mme NOEL signale qu'elle ne voulait pas intervenir sur cette question du logement, mais comme il y a débat, elle dira donc quelques mots. Elle relate que lundi dernier, il y a eu un conseil municipal, lors duquel Alain JUPPE s'est fait fort d'indiquer que la question du logement était de la responsabilité de la Communauté Urbaine et que s'il n'y avait pas assez de logement social à Bordeaux, c'était de la responsabilité de cette dernière.

M. JUPPE déplore ce mensonge, en précisant qu'il n'a pas dit cela. Que ce soit de la compétence de la Communauté urbaine, cela lui paraît bien évident, mais il considère que la ville fait des efforts de son côté et que si c'est pour faire le procès du Maire de Bordeaux, ici, il va finir par quitter la séance.

Mme NOEL insiste en faisant remarquer qu'ils sont maintenant à la C.U.B. et qu'Alain JUPPE fait savoir que la Ville de Bordeaux fait énormément en termes de logement social.

D'autre part, elle rappelle que la C.U.B. bénéficie de la délégation des aides à la pierre et a donc une responsabilité importante, mais que cela n'exonère pas tout à fait la ville de Bordeaux de ses responsabilités également. En d'autres termes, au plan réglementaire, celle-ci a selon elle un certain nombre d'outils à mettre en oeuvre et doit être vigilante pour s'assurer que cette mise en oeuvre se fait dans de bonnes conditions. Elle précise que ces outils sont directement issus du PLU sur lequel ils vont travailler tout à l'heure, à savoir des servitudes d'emplacement réservé pour faire du logement social, une action sur le foncier et

en dernier lieu, le fait que, quand il y a des réalisations privées, -Michel DUCHENE y faisait allusion à l'instant-, une part doit être obligatoirement affectée au logement social.

Donc, elle relève qu'Alain JUPPE se plaît à indiquer en permanence que la Ville de Paris n'a pas atteint les 20 % de logement social, qu'elle est à 17 %. Elle pense que la situation bordelaise n'est pas à un état de tension qui lui permette de dire qu'elle fait mieux avec 16 % de logement social.

Enfin, elle souhaite dire une chose sur cette histoire de liste évoquée tout à l'heure par M. le Président, en citant les propos tenus par M. le Maire de Bordeaux ou Monsieur le Vice-Président il y a quelques années, à savoir que l'Etat disposait de réserves foncières importantes et que ces réserves devaient être mobilisées dans des conditions économiques plus intéressantes que celles qui étaient mises en oeuvre. Aujourd'hui, où précisément il y a de bonnes conditions de mises en oeuvre de ce foncier d'Etat, elle constate qu'il s'arrête en permanence sur cette liste dont elle rappelle comme elle l'a dit lundi, qu'elle a été établie à partir des données transmises par les préfets effectivement en mars. Donc c'était de la responsabilité du Maire de faire en sorte que cette liste soit actualisée et elle confirme que cela n'a pas été fait. Après cette réactualisation, elle pense qu'ils pourront partir sur d'autres bases, mais il lui semble qu'il vaut mieux s'intéresser aux modalités de mise à disposition d'un foncier dont ils savent qu'il pèse sur à peu près 20 % du prix du logement plutôt que de critiquer le contenu d'une liste qui effectivement reste à améliorer.

M. JUPPE voudrait simplement remercier Mme NOEL, parce qu'il considère que quand on est de telle mauvaise foi et qu'on fait peser sur la Ville de Bordeaux les erreurs qui figurent dans la liste DUFLOT, on se ridiculise. Il n'a donc rien d'autre à dire.

M. TOUZEAU souligne qu'on a sans doute, dans l'avenir, l'opportunité dans le projet métropolitain de faire en sorte que les évolutions sur ce dossier du logement social permettent à la fois de banaliser davantage un certain nombre de territoires et puis de donner vraiment corps au sens du mot solidarité. Regardant aujourd'hui un site comme celui des Hauts de Garonne où ils ont débuté dans la continuité, Il dira, en tant que Maire, qu'il n'a à porter aucune critique sur ce qui a conduit les acteurs de l'époque à mettre en place des zones à urbaniser en priorité, car c'était vraiment la fin des bidonvilles, c'était la nécessité de mettre en place du logement, très rapidement, trop rapidement sans doute, ensuite des secteurs qui ont évolué et qui ont été d'abord des cités dortoirs où on venait dormir puis ensuite petit à petit des quartiers du non emploi. Il note qu'on voit bien quand même que les opérations de renouvellement urbain qui sont portées actuellement, peuvent leur permettre de transformer la réalité et l'image.

Il pense qu'ils ont un coup d'accélérateur à apporter collectivement pour faire en sorte que ces territoires soient davantage banalisés. Il croit que, quand on regarde sur une dizaine d'années et sur la période actuelle la transformation sur ce secteur-là, quand on observe aujourd'hui dans le cadre de la politique de la ville, les 13 communes et les quartiers dits « sensibles » et la nécessité des efforts également qui sont à réaliser dans ces quartiers, selon lui la seule réponse, c'est vraiment une réponse globale. Il constate qu'aujourd'hui, le nombre de bénéficiaires des PLAI ou des PLUS est d'une autre nature qu'il y a une dizaine d'années et que cela concerne beaucoup de communes. Il propose de regarder sur dix ans les évolutions et l'offre qui a pu être apportée, et pense que cela pourrait donner de

meilleures réponses et permettrait d'éviter, effectivement, d'avoir ces territoires sensibles et de banaliser de plus en plus ces territoires. C'est, lui semble-t-il, une opportunité s'ils réussissent à donner un coup d'accélérateur.

M. LABARDIN pense que ce débat aurait parfaitement trouvé sa place dans le débat d'orientation du PADD qu'ils auront, il espère, dans quelques instants puisque l'habitat et le logement sont partie intégrante du PLU 3 en 1. Au-delà des grands discours de ce matin, il préfère souligner le fait que dans toutes les communes il y a des efforts très significatifs qui sont faits, précisément pour augmenter la part de logement social. Il souligne que sur sa commune, il y a deux tranches de 600 logements à plus de 50 % de logement social pour équilibrer l'habitat dans un quartier. Ce sont des choses qui passent inaperçues mais qui témoignent, croit-il, des pratiques collectives dans cette agglomération, qui touchent toutes les villes, quelles que soient leurs origines.

Il voudrait revenir sur quelque chose qui lui semble insupportable du point de vue du langage et **Max GUICHARD**, -il regrette qu'il soit absent-, l'a utilisé tout à l'heure, c'est de parler souvent dans cette enceinte « des villes hors-la-loi » et il se déclare choqué par cette expression. Il explique que la loi SRU indique que chaque ville doit être en 2020 à 20 % de logement social et prescrit un Programme Local de l'Habitat qui fixe une production triennale. Il pense qu'avec le PLH, une ville aujourd'hui qui est dans une tendance ascendante pour atteindre les 20 % et qui réalise la programmation triennale, n'est pas une commune hors-la-loi. Il croit qu'il y a des glissements sémantiques de stigmatisation, de culpabilisation qui ne sont pas de mise et qui faussent l'état du débat. Selon lui, l'important c'est d'être sur cette courbe vertueuse et la plupart des communes, s'il ose dire, et même toutes, y sont, dans cette agglomération, de sorte qu'il n'y a pas les communes hors-la-loi et celles qui sont dans la loi et qui pourraient se rehausser au travers de ces glissements sémantiques.

Il voulait le dire parce qu'il trouve que cela finit par être un peu insupportable.

M. Le Président Vincent FELTESSE constatant qu'il n'y a pas d'autres remarques sur le protocole foncier entre Euratlantique et la C.U.B, met donc aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains s'abstient

M PUJOL ayant quitté la séance, Monsieur ROSSIGNOL le remplace en tant que secrétaire adjoint et annonce l'affaire suivante.

Mme BOST
2012/8/ 24 **Projet de Chaire Gilles DELEUZE "Métropole, nature, démocratie" -**
Subvention à la Fondation Bordeaux Université - Décision - Autorisation

Mme BOST se demandant si ce projet de Chaire allait ouvrir un débat aussi long que le précédent, expose le dossier.

Mme MELLIER annonce qu'elle transmet leur intervention et invite les élus à y jeter un petit coup d'oeil.

M. CHAUSSET intervient pour dire que Gilles DELEUZE, avec son compère Félix GOITARY, ont été les penseurs de l'écologie politique et que c'est avec un fort plaisir symbolique qu'ils accueillent cette nouvelle Chaire.

M. Le Président Vincent FELTESSE met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2012/8/ 25 50 000 logements autour des axes de transports collectifs - Convention de partenariat relative au déploiement des activités de la société RENAULT RETAIL GROUP sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux - Approbation - Autorisation

M. BOBET indique qu'il s'agit d'une délibération importante qui acte le départ de Renault pour Bruges après 80 ans de présence au Bouscat. Il ajoute que c'est aussi la première convention qui apparaît par la nouvelle SPL, marquant le point de départ d'une opération qui rentre dans le cadre des « 50 000 logements » autour des axes de transports collectifs.

Il veut saluer au passage les bonnes relations de travail qu'ils ont eues avec le directeur de la FAM - c'est le nom de la SPL, Fabrique Métropolitaine-, qui a bien compris que la ville du Bouscat souhaitait garder une bonne part de maîtrise de ce projet. Il veut aussi remercier l'équipe AUC, maître d'œuvre, pour son excellente coopération, en particulier Djamel KLOUCHE pour sa disponibilité, ce dernier étant venu à deux reprises présenter ses travaux au conseil municipal au Bouscat, conseil municipal privé, bien sûr.

Il rappelle quels sont les enjeux de ce projet. Il précise que pour Renault, l'enjeu est de se repositionner près du Bouscat en restant très visible sur la rocade; c'est aussi de reconstruire des ateliers neufs et conformes aux normes actuelles en équilibrant recettes et dépenses, vente du terrain du Bouscat et nouvel équipement à Bruges.

Pour la ville du Bouscat, il explique que c'était aussi important que Renault reste à proximité pour sauvegarder le bassin d'emploi qu'il représente, l'enjeu pour la ville du Bouscat étant alors d'organiser au mieux l'espace -plus de 2 hectares- qui se libère, et la SPL est manifestement un bon outil pour y parvenir. Il indique que cet espace devra répondre à plusieurs impératifs et tout d'abord de créer une véritable entrée de centre-ville à partir de la station de tramway par de l'espace public et un cheminement piétonnier reliant centre-ville et stations, réflexion qu'ils menaient d'ailleurs depuis de nombreuses années avec Renault pour libérer l'enclave que le garage représentait rue Paul Bert.

Il ajoute que l'autre enjeu est de trouver les moyens sur ce site d'une mixité fonctionnelle équilibrée : habitat, activités économiques tertiaires, commerces, pôle thématique, pôles de santé et juridique, par exemple, et d'autres idées qui pourront arriver avec le temps.

Il souligne que, bien sûr, l'ensemble du projet respectera les règles de mixité sociale. (25 % de logement social, et il insiste sur les 25%) et que la note d'orientation dont il est fait état page 4, que vient d'évoquer Christine BOST, précisera le cadre du projet architectural et urbanistique en termes notamment de densité et de hauteur.

Les grandes lignes en étant déjà connues, il annonce que concernant la hauteur, il sera proposé de partir des immeubles existants R+8, R+6 de l'avenue du 8 mai 1945, pour descendre rapidement à R+2, R+1 sur la rue Paul Bert qui, elle, est pavillonnaire, et que côté densité, ils se rapprocheront de l'existant du quartier, ce qui les amènera sur ce site à une proposition de l'ordre de 250 logements.

Il conclut en indiquant que la prochaine étape sera donc la consultation des opérateurs par Renault sous forme d'appel d'offres. Il ne doute pas qu'il y aura de nombreuses réponses pour un tel site, en plein cœur de ville, desservi par le tramway, sur l'axe majeur que constitue l'avenue de la Libération au Bouscat.

Mme TERRAZA, en tant que Maire de Bruges, se réjouit que Renault vienne sur la zone de Campilleau, en bordure de rocade, et précise qu'ils travaillent de façon très active avec la société Renault et sa maîtrise d'œuvre pour que le permis de construire soit déposé avant la fin de l'année. Elle relève que cette convention est intéressante parce que le prix de cession des terrains sur le Bouscat est un élément important du dossier.

M. Le Président Vincent FELTESSE remercie Patrick BOBET pour ses propos, parce que c'était un des paris de « 50 000 logements » de faire en sorte que les communes puissent voir des équipes d'architectes un peu inhabituelles et que le regard bouge un peu pour arriver à des choses très fonctionnelles. Ils ont un exemple ici sur Renault, y compris le partenariat avec une entreprise privée, et un autre exemple sur Villenave d'Ornon- Bègles où on va modifier un peu le tracé, l'enjeu étant maintenant que cela sorte vraiment de terre. Puis il met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2012/8/ 28 CENTRE D'ORIENTATION SOCIALE (COS) - MOUS Résorption de l'habitat précaire (squats occupés par des populations marginalisées) sur l'agglomération bordelaise - Phase 3 - Subvention - Exercice 2012 - Décision - Autorisation

Mme FAYET aimerait attirer leur attention, sans esprit de polémique, sur la gravité et l'ampleur du problème. Elle ne voudrait pas qu'on se donne bonne conscience avec cette délibération car si on veut bien y regarder de près, les résultats de la MOUS sont très

modestes, dans la mesure où on leur parle de 32 familles qui sont suivies, donc une centaine de personnes. Elle précise que le recensement sur Bordeaux qui est fait par leurs médiateurs, estime à plus de 600 personnes, sur la seule ville de Bordeaux, cette population Rom. Elle pense qu'on peut dire que certainement sur la C.U.B., c'est environ 800 personnes qui relèveraient de cet accompagnement, alors 100 personnes sur 800 lui paraît être extrêmement modeste. Si peu d'autorisations de séjours ont été délivrées, elle souligne que pour les familles qui en disposent, la situation ne s'est pas pour autant débloquée notamment au niveau du logement ou du travail.

Concernant le logement, il est indiqué dans la note qu'il est prévu 7 maisons et 6 chalets à Bordeaux, et cela lui paraît très insuffisant car ne permettant pas un relogement durable. Il lui semble que seulement 3 familles sont dans un logement durable.

De plus, elle constate qu'aucun squat n'a été vraiment résorbé, et pense même qu'il y en a plus aujourd'hui qu'il y a trois ans sur l'agglomération.

Elle relève qu'il n'y a pas eu un pilotage partenarial suffisant. Elle ne cherche pas à savoir si c'est la responsabilité de l'Etat, de la C.U.B. ou d'autres, mais elle souligne qu'on peut faire le constat aujourd'hui que le pilotage partenarial technique indispensable, notamment avec les services du Conseil Général qui sont responsables de l'accompagnement social et des collèges, pourquoi pas avec le Conseil Régional sur la politique de formation, avec l'Etat, bien sûr, avec l'ensemble des communes concernées, ne s'est pas bien fait et de manière tout à fait sporadique et donc non productive.

D'autre part, elle regrette qu'aucune mesure prospective n'ait été prise leur permettant d'anticiper sur la levée des mesures transitoires de l'Union Européenne qui prendront fin le 31 décembre 2013. Elle évoque à titre d'exemple, le projet de coopération qui était prévu avec la Roumanie et la Bulgarie, dont elle n'a eu aucune nouvelle, ne sachant pas s'il a avancé, s'il a porté ses fruits, si on a fait quelque chose dans ce sens.

Elle souhaite parler un peu de ce qu'a fait la Ville de Bordeaux. Elle précise qu'ils ont deux médiateurs à plein temps, supportés par la Ville de Bordeaux, plus la collaboration très étroite d'un certain nombre d'associations telle que Médecins du Monde, et des élus très mobilisés sur le terrain, comme Nathalie DELATTRE sur le quartier de Bordeaux maritime ou Muriel PARCELLIER à la Benauge, qui sont tous les jours interpellées par les riverains et qui doivent faire de la médiation.

Elle rappelle donc qu'il y a plus de 600 personnes identifiées par les médiateurs sur la Ville de Bordeaux dont 175 enfants, qui sont maintenant connues, recensées et répertoriées, avec des autorisations de séjours qui ont été obtenues en dehors de la MOUS, les trois-quarts des enfants étant scolarisés grâce notamment à un partenariat avec l'inspection académique, avec des inscriptions à la cantine, des vaccinations, etc. Elle ajoute que ces familles disposent d'une aide quotidienne pour l'accès au droit et que les médiateurs font un travail formidable dans l'accès à la santé, l'accès à la domiciliation, ou encore l'alphabétisation.

Elle souligne que sur Bordeaux, ils ont pu résorber de manière pacifique et en douceur sans l'intervention de la police, 4 petits squats, notamment un squat près de Galin qui posait des problèmes particuliers. Elle explique qu'ils se mettent en réseau aussi avec d'autres villes et qu'il y a deux jours, à l'initiative de la sénatrice d'Europe Ecologie les Verts, madame

ARCHIMBAUD, un colloque a eu lieu au Sénat où ils ont pu échanger avec les villes de Montreuil, d'Aubervilliers, etc., pour savoir quelles étaient les bonnes solutions, parce qu'elle pense que personne n'a trouvé la solution et qu'il est donc important de se mettre en réseau avec les autres villes.

Elle voudrait simplement dire que l'action communautaire jusqu'à aujourd'hui n'est pas à la hauteur des enjeux et elle pense qu'il faudrait en prendre conscience collectivement, notamment en conjuguant à la fois l'urgence de la situation de pauvreté de ces familles et la perspective fin 2013 de la levée des mesures transitoires européennes, et qu'il faudrait que la Communauté urbaine change de braquet. Elle considère qu'il faut reprendre l'initiative d'une politique globale et ambitieuse portée collectivement avec l'Etat, avec les autres collectivités, bien évidemment, mais elle estime que la Communauté urbaine doit être moteur et que c'est extrêmement urgent.

M. ROUYEYRE pense que cette délibération est sur le fond un acte politique important qui a vocation à réduire les difficultés que connaissent plusieurs familles sur les territoires de la C.U.B. et plus particulièrement sur celui de la ville. Mais, s'adressant à M. le Président, il indique que c'est aussi le symbole qui permet de constater où sont les « diseux » et où sont les « faiseurs », et qu'incontestablement, cette délibération prouve que la C.U.B. a pris à bras le corps cette question de la résorption de l'habitat précaire en étant, bien entendu, sur une compétence Etat mais comme pour les phases précédentes, ils affirment avec cette délibération leur volonté de trouver des solutions.

Selon lui, c'est donc, évidemment, moins tant leur participation à cette MOUS qui fait débat que le désengagement de la Ville de Bordeaux dans le plan de financement.

A ces mots, **M. JUPPE** quitte l'assemblée.

M. ROUYEYRE constatant le départ de M. JUPPE, s'adresse alors à M. DUCHENE en lui demandant pourquoi la Ville de Bordeaux qui était partie prenante de la deuxième phase, renonce aujourd'hui à poursuivre. Il considère que ce refus de participer à cette politique est d'autant plus singulier que le Maire de Bordeaux cherche par tout moyen à passer pour un bon élève. Il pense que l'expression publique du Maire de Bordeaux, en la matière, est très exactement inversement proportionnelle aux efforts qu'il consent à trouver des solutions.

Par ailleurs, il estime que cette MOUS s'inscrit nécessairement dans une politique plus globale, et interpellant Mme FAYET, il soutient qu'ils ne parviendront pas à remplir les missions rappelées dans cette délibération s'ils ne regardent pas toutes les marches de l'escalier qui mènent à un logement traditionnel, marches qui sont l'hébergement d'urgence, le logement temporaire, le logement social puis le parc privé. Il lui semble difficile de grimper s'il manque des marches, et c'est d'ailleurs selon lui tout l'enjeu de la loi SRU et des 20 % de logements sociaux aujourd'hui portés à 25 %.

Il rappelle que Michel DUCHENE expliquait il y a quelques minutes qu'il ne fallait pas parler de pourcentage, mais de valeur absolue. En réponse, Il lui démontre alors que pour atteindre les 25 %, il manque 11 948 logements, qui sont des valeurs absolues et sur ces 11 948 logements, il en manque 64 % à Bordeaux, ce qui veut dire que pour parvenir à l'objectif de 25 % de logements sociaux, il manque 5 336 logements à Bordeaux et quand

l'objectif sera atteint, il manquera plus de 7 600 logements. Il pense que compte tenu de la très mauvaise volonté du Maire de Bordeaux pour inverser la vapeur, on ne parviendra pas à créer la marche dont il parlait et sans laquelle, l'édifice de la politique de logement ne peut pas s'élever.

Il revient sur la déclaration tout à l'heure d'Alain JUPPE sur la question de la création de ghettos dans l'opération Euratlantique si on prévoit davantage de logements sociaux, qui montre selon lui, combien M. JUPPE est déconnecté des réalités. Dans le cadre de la délibération sur le PNRQAD qu'ils ont tous votée ici, y compris le Maire de Bordeaux, il rappelle qu'il y avait une étude démontrant que 90 % des locataires bordelais sont éligibles à un logement social. Cela veut dire, lui semble-t-il, que quand on décide de les stigmatiser en parlant de ghetto, on stigmatise 90 % des locataires de la Ville de Bordeaux, ce qui ne lui paraît pas être une attitude responsable. Il note qu'aujourd'hui, la liste d'attente des bailleurs pour Bordeaux est de 13 000 demandes et il pose la question de savoir s'il faut considérer que leur offrir une possibilité d'avoir un logement social, c'est créer des ghettos. Avec le tableau qui leur a été communiqué, il affirme qu'il n'y a plus de place à interprétation puisque entre 1995, date choisie à dessein, et 2011, Mérignac a augmenté de 5 %, Gradignan de 8 %, Pessac de 6 %, et même Lormont, qui n'était pas en retard, a augmenté de 6 %, alors que sur la même période, Bordeaux a augmenté de 1,8 %. De son point de vue, on ne peut pas leur dire, quand même, qu'ici, il n'y a pas un manque de volonté politique.

Pour conclure, il déclare qu'il faut voter cette délibération, qu'évidemment ce n'est pas assez mais qu'ils comprendront bien, après son exposé, que la volonté de la Ville de Bordeaux et surtout son manque de volonté, handicape sérieusement la satisfaction des objectifs attendus.

M. MAURIN indique que cette délibération permet un point d'étape de la mise en place de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale chargée de la lutte contre l'habitat précaire sur la Communauté Urbaine. Selon lui, les chiffres présentés prouvent que l'ensemble des partenaires, Etat, C.U.B., Conseil Général et villes rassemblés dans un comité de pilotage, mène un travail, certes complexe, mais dont les résultats lui paraissent trop insuffisants et trop lents, alors que la situation -cela a été rappelé- est explosive, notamment dans deux secteurs bordelais concentrant la majorité des squats du territoire communautaire.

Il explique qu'il les trouve trop lents, car cela fait bientôt trois ans que le Centre d'Orientation Social est mis en place pour des résultats in fine très en deçà des besoins, notamment au niveau du diagnostic puisque, si on prend les chiffres qui sont communiqués et qui sont très inférieurs à la réalité de terrain du nombre de populations Roms, il s'avère qu'au moins une centaine de familles sont encore en dehors de la MOUS.

Il les trouve trop insuffisants, car 32 familles sont accompagnées sur 130 diagnostiquées, dont seulement 8 ont accès à un logement autonome ou semi-autonome. Il relève que la délibération pointe fortement et justement la question cruciale de l'accès au logement et l'insuffisance de l'offre sociale disponible sur la Communauté urbaine.

A son sens, la mise à disposition par la C.U.B. de 7 maisons et de 11 chalets Emmaüs ne peut évidemment constituer une solution définitive et, ils l'ont compris, très en deçà de ce qu'il faudrait.

Cela pose, selon eux, trois questions, dont la première est une question de fond structurelle: Quelle sera la politique nationale et européenne en direction de ces populations, favorisant notamment l'accès au droit commun, en premier par l'obtention de titre de séjour?

Il indique qu'une autre question est sous-jacente et peut-être nouvelle: Quelle sera la mobilisation des fonds FEDER ? Il veut bien qu'on utilise les fonds FEDER à tour de bras pour n'importe quel projet touristique sur le territoire de la Communauté Urbaine, notamment la Ville de Bordeaux, mais il lui semble préférable de prioriser l'utilisation des fonds FEDER pour cette urgence sociale avec ces populations.

Il poursuit sur la deuxième question: Quelle sera la réorientation des programmes communautaires et communaux de logements en faveur des PLAI dont on s'accorde ici -et le débat tout à l'heure l'a montré- qu'ils sont désormais la seule vraie solution pour répondre à l'ensemble des populations fragilisées ?

Enfin, il aborde la troisième question, en précisant que Christine BOST y a en partie répondu : Au niveau du pilotage à l'issue de la période officielle de durée de MOUS, donc fin août, ne doit-on pas rechercher une forme plus souple, plus réactive visant à améliorer l'ensemble de la gestion du dispositif ?

Mme FAYET explique qu'elle se sent obligée de reprendre la parole pour répondre à Mathieu ROUVEYRE qui, selon elle, ne sait décidément pas poser un problème tranquillement, ne sait pas écouter les autres et se dire comment est-ce que, collectivement, on s'attaque à un problème extrêmement difficile auquel toutes les grandes agglomérations se penchent sans vraiment de grands succès non plus.

Elle voudrait aussi lui dire que ses attaques permanentes sur la mauvaise volonté de la Ville sont insupportables et que, comme Michel LABARDIN l'a rappelé, ce n'est pas M. ROUVEYRE qui est le garant de la loi, mais le préfet. Or, elle souligne que jusqu'à nouvel ordre, le préfet n'a pas dressé de constat de carence pour la Ville de Bordeaux. Donc, elle pense que cela veut dire que la Ville de Bordeaux est impliquée dans une politique de logement social, dépense de l'argent, investit, fait preuve d'une extrême bonne volonté et que les choses vont dans le bon sens.

Sur cette délibération précisément, sur le désengagement de la Ville de Bordeaux, elle considère que M. ROUVEYRE aime bien dire n'importe quoi, que c'est extrêmement facile, et elle tient à sa disposition le détail des dépenses faites l'année dernière par la Communauté Urbaine et par la Ville de Bordeaux. Elle lui dit qu'il pourra ainsi constater qu'en effet, la Ville de Bordeaux s'est désengagée de la MOUS parce qu'elle a eu à faire face à d'autres dépenses: les chalets de Bacalan, les médiateurs (2 personnes salariées, à plein temps, c'est une certaine charge), les dépenses d'eau et d'électricité et donc au total, la Ville de Bordeaux en un an a dépensé plus de 200 000 € quand la C.U.B. a investi 270 000 €, y compris l'investissement dans les équipes MOUS. Donc, elle estime qu'ils n'ont pas de leçon à recevoir, qu'il n'y a aucun désengagement et notamment pas de désengagement financier. Elle souhaiterait que M. ROUVEYRE puisse un jour être constructif et apporter des propositions, faire preuve de bonne volonté, car cela les aiderait vraiment beaucoup.

Mme PARCELIER signale que Véronique FAYET a dit ce qu'elle voulait dire, notamment sur le volet financier.

Mme NOEL pense en effet que la question est complexe et ne doit pas être caricaturée. Pour sa part, elle partage le point de vue qu'a développé Vincent MAURIN car le bilan présenté fait état d'avancées dans l'accueil des Roms et la mise en place de la MOUS y a sans nul doute contribué, mais comme il l'a été justement noté, le dispositif n'est selon elle pas à la hauteur des enjeux puisqu'en effet, seulement une trentaine de familles sont suivies, dont une quinzaine pour lesquelles il est prévu un accès à un logement autonome. Elle indique que si l'on examine le bilan, il est par ailleurs difficile de se faire une idée précise de la situation, de l'intégration des familles suivies dans le cadre du dispositif, dans la mesure où le bilan aborde presque quasi exclusivement la question du logement et il n'y a rien sur l'accès à l'emploi, par exemple.

Or, elle tient à dire que l'accès à l'emploi est la clé pour parvenir à une meilleure intégration et sortir de la précarité. En cela, elle souhaite se faire l'écho ici et particulièrement auprès des sénateurs présents dans cette Assemblée, de la proposition de résolution dans laquelle s'est fortement impliquée la sénatrice Europe Ecologie les Verts Aline ARCHIMBAUD, qui appelle à la levée immédiate des dispositions transitoires s'appliquant aux citoyens roumains et bulgares, lesquelles restreignent profondément l'accès à l'emploi, aux services de Pôle Emploi et à la formation professionnelle.

Elle pense que les mesures d'insertion mises en place ou co-financées par les Pouvoirs publics ne peuvent porter pleinement leurs fruits que si, en parallèle, le parcours d'emploi est facilité.

De ce fait, et s'adressant à M. le Président, elle souhaiterait également savoir si la préfecture avec laquelle les services communautaires avaient échangé sur ce dossier, a infléchi sa position au cours des derniers mois quant à l'attribution de titres de séjour et d'autorisations de travail.

Pour en revenir au seul volet logement, elle souligne que le problème de l'absence de rotation sur les solutions d'hébergement temporaire grippe fortement le dispositif, puisqu'il manque des dispositifs intermédiaires pour faciliter l'insertion d'un logement. Evoquant les chalets Emmaüs à Bordeaux ou à Talence, elle constate que même s'ils constituent une réponse indéniable, ils sont totalement inadaptés pour des familles avec enfants. Quant au bilan des logements temporaires mis à la disposition par la C.U.B. dans plusieurs communes, il lui apparaît tout à fait positif car il est noté qu'il répond aux problèmes de concentration qui entraînent le rejet de voisinage, qu'il s'est traduit par une réussite en termes d'intégration au quartier, de scolarisation des enfants, que les logements ont été correctement entretenus. Mais elle considère que cette mise à disposition de logements temporaires est vraiment très faible -sept maisons réparties dans cinq communes, ce n'est vraiment pas à la hauteur du problème- et que cela plaide sans nul doute pour un redéploiement plus conséquent de ce type de dispositif. C'est pourquoi ils appellent pour leur part l'ensemble des communes de la C.U.B. à se mobiliser conjointement avec la Communauté urbaine, pour identifier rapidement des logements susceptibles de remplir ce rôle de transition nécessaire vers le logement autonome.

Pour conclure, ils pensent également qu'il faut renforcer le travail de la commission technique, qui permet d'améliorer le partage des informations et d'optimisation des actions et qu'enfin les bilans et les propositions d'actions qui sont établis par le comité de pilotage mériteraient véritablement d'être mieux partagés et mieux débattus à l'intérieur de cette Assemblée. Cela lui paraît très important pour qu'ils arrivent à définir une politique plus ambitieuse sur cette question.

M. BRUGERE profite de cette délibération pour rappeler que le 25 mai dernier, ils ont à l'unanimité voté une délibération concernant l'hébergement d'urgence et la prise en charge que l'ensemble des communes de la C.U.B. pourrait faire sur ce sujet grave, connexe, sujet actuel, et donc il demande quand est-ce que ce groupe de la C.U.B. va se mettre au travail sur ce sujet d'hébergement d'urgence.

M. Le Président Vincent FELTESSE précise que la question a été évoquée de nouveau hier.

M. ANZIANI intervient pour faire observer que Mathieu ROUVEYRE vient de s'exprimer, a dit ce qu'il pensait, que l'on peut ne pas être d'accord avec lui ou être d'accord, mais que personnellement, il ne peut pas accepter l'attitude d'Alain JUPPE, ni les propos de Véronique FAYET.

Il estime qu'il y a des règles à rappeler et la première des règles consiste à toujours respecter l'autre par son comportement et par ses propos. Il trouve qu'il y a un profond manque de respect qui vient de se manifester à l'égard de quelqu'un qui est peut-être membre de l'opposition municipale à Bordeaux -mais ils ont tous une opposition municipale- qui a les mêmes droits ici, les mêmes devoirs aussi, mais les mêmes droits que tous les conseillers municipaux. Il voudrait demander à ses collègues de toujours rester maîtres d'eux, de faire preuve de sang-froid et d'être dans une position d'attention, même si, évidemment, ils ont le droit et ils ne s'en privent pas, de répliquer sur le fond. Il préférerait des débats sur le fond plutôt que ces invectives, ces comportements empreints d'une certaine nervosité.

M. JUPPE, revenu dans la salle, indique qu'il ne répondra pas à M. ANZIANI parce que son intervention est ridicule. Il l'invite à venir au conseil municipal de Bordeaux de temps en temps pour voir comment se comporte M. ROUVEYRE.

Il répond tout de même à M. ANZIANI que dans la vie politique, beaucoup de choses sont permises, mais pas toutes les choses et qu'il n'a pas de respect pour M. ROUVEYRE, qu'il n'a pas de respect pour la façon dont il conçoit son travail d'opposant. Il ajoute qu'il ne recevra pas de leçon de morale de la part de M. ANZIANI non plus. Il tient à rappeler que tout n'est pas permis, qu'il n'est pas permis de mentir, qu'il n'est pas permis d'insulter ni de se comporter comme M. ROUVEYRE se comporte à son égard et qu'il ne changera pas d'avis là-dessus. Il termine en précisant à M. ANZIANI qu'il n'a pas envie de débattre avec lui et que cela suffit.

M. ANZIANI fait remarquer à **M. JUPPE** qu'il n'avait pas beaucoup de respect autrefois pour **Gilles SAVARY**, qu'il n'a pas beaucoup de respect pour **Matthieu ROUVEYRE** et qu'il n'a jamais de respect pour son opposition.

A ces mots, **M. JUPPE** quitte l'Assemblée à 12 h 41, suivi par les élus du groupe Communauté d'Avenir.

Mme BOST indique qu'il lui est difficile de conclure sur le sujet. Elle pense qu'on n'a pas à faire le procès de qui que ce soit, surtout sur ce dossier, et trouve curieux que ce soit le groupe Communauté d'Avenir qui quitte la séance alors que **M. JUPPE** vient de dire qu'il n'avait pas de respect pour quelqu'un.

Un élu du Groupe Communauté d'Avenir intervient pour souligner que **M. JUPPE** s'est repris et a dit qu'il n'avait pas de respect pour ce que disait **M. ROUVEYRE**.

M. Le Président Vincent FELTESSE redonne la parole à **Christine BOST**.

Mme BOST estime que c'est un sujet qu'il est difficile de dépassionner et qu'il serait préférable d'essayer de dépolitiser en rappelant l'essentiel, à savoir qu'on parle d'hommes et de femmes, qu'on parle d'enfants, de situation sociale extrêmement précaire et difficile.

Elle considère qu'ils n'ont pas à se réjouir de la façon dont ils ont traité le sujet. Cependant, elle croit qu'on peut aussi donner acte à la Communauté urbaine de Bordeaux et à certaines communes qui ont pris leurs responsabilités, d'avoir essayé d'avancer sur ce dossier. Elle pense qu'il faut aujourd'hui essayer de tirer les conclusions, que le bilan soit positif ou négatif, des trois premières phases de la MOUS et d'essayer de construire les choses différemment et probablement mieux. En tout cas, il lui semble que c'est la mission qui sera la leur et l'ordre du jour qui sera celui du prochain comité de pilotage auquel le préfet doit les convier très prochainement.

M. Le Président Vincent FELTESSE remercie **Mme BOST** et ajoute quelques mots à son tour sur ce dossier qu'il estime non négligeable.

Il invite amicalement **Véronique FAYET** à écouter ce qu'il a à dire, ainsi que **Michel DUCHENE** qui n'est pas encore sorti de la salle.

Il annonce que ce dossier ne pourra pas être voté faute de quorum, et que concrètement, ce travail sur les Roms ne pourra pas avancer et ne sera pas financé.

En premier point, il se déclare tout de même satisfait d'une chose qui est à leur honneur collectivement sur l'agglomération bordelaise, et il peut paraître bizarre de dire cela alors qu'une partie de l'Assemblée est absente, c'est qu'il n'y a pas eu de stigmatisation ni de mesure brutale, ni de violence sur cette problématique-là. Faisant référence à ce qui s'est passé hier à Marseille, il souligne qu'ils sont là sur des sujets extrêmement sensibles et que la seule évacuation un peu importante sur l'agglomération a été celle de l'avenue Thiers

pour des raisons de sécurité. Bien que les associations leur aient reproché de ne pas les avoir prévenues suffisamment à l'avance, il considère que la situation a été plutôt bien gérée et qu'il n'y a pas eu de traumatismes majeurs.

En deuxième point, il pense qu'il faudra qu'il rediscute avec la Ville de Bordeaux, car selon lui, il n'y a pas non plus d'appel d'air sur les populations Roms. Il appelle à se souvenir des discussions qu'ils avaient entre eux sur le fait que si on n'évacuait pas de manière systématique, le problème allait progresser très fortement. Par rapport aux chiffres annoncés de 600 à 800, il indique qu'il en connaît d'autres portant sur 500 à 600, et qu'ils ne sont pas passés dans une dimension complètement différente.

En troisième point et s'adressant à Mme FAYET, il souligne qu'il n'y a pas eu de solution miracle et il rejoint là ce que disent les uns et les autres. Il rappelle qu'il y a 30 000 demandes de logement social sur la C.U.B., que le taux de chômage est de plus de 10 % et il est favorable à la proposition de la sénatrice d'Europe Ecologie les Verts, d'abolir ces restrictions mais ce n'est pas parce qu'on va à Pôle Emploi qu'on trouve un emploi immédiatement, sinon cela serait une révolution. Il précise que dans une vie antérieure en tant que Maire de Blanquefort, il avait travaillé sur la résorption d'un bidonville, sur le dossier des gens du voyage, et que cela a duré 11 ans, donc cela prend du temps.

Il se déclare d'accord sur le fait qu'il faut changer d'intensité et de niveau, d'autant plus qu'il y a quand même eu un changement de Gouvernement et d'attitude sur ce dossier. Il invite à comparer la circulaire Hortefeux sur les Roms qui n'était que dans le domaine de l'expulsion, avec la dernière circulaire en date du 26 août qu'il pourra faire distribuer, qui est signée, bien sûr par le ministre de l'Intérieur mais aussi par la ministre des Affaires Sociales, le ministre de l'Education Nationale, la ministre de l'Egalité des territoires ainsi que trois autres ministres.

Il pense qu'il faut que l'Etat prenne ses responsabilités avec eux à ses côtés et qu'effectivement, il faut qu'il y ait un rythme de réunions du Comité de pilotage beaucoup plus régulier, c'est au moins 4 à 6 semaines avec l'ensemble des partenaires, s'agissant d'une demande des associations à laquelle il souscrit. Il souligne qu'il y a aussi l'Education Nationale, qu'il y a bien sûr la préfecture de police, qu'il y a aussi Pôle Emploi, la C.U.B., et les communes au sens général.

Après, sur la question de la coopération décentralisée, il regrette en effet qu'il n'y ait pas eu d'avancée, parce que, peut-être que, naïvement, ils sont passés par les Etats et que lorsqu'on on travaille avec les Etats sur ce genre de problème, cela ne fonctionne pas. Il estime qu'il faut trouver une autre entrée compte tenu notamment des politiques de l'Etat roumain ou de l'Etat bulgare en la matière.

Concernant le logement d'urgence, il donne deux éléments de réponse par rapport à la question de Nicolas BRUGERE. Il précise que la semaine prochaine aura lieu un petit déjeuner de l'Habitat sur l'hébergement d'urgence et qu'il a fait une proposition, hier, en Bureau, sur laquelle ils étaient plutôt d'accord, consistant à avoir une contractualisation globale sur la question de tous les logements avec les 27 communes. Il souhaite qu'on mette l'ensemble des choses pour progresser de façon collective sur ce dossier extrêmement sensible.

Après, au niveau du rôle des communes, il pense que chacun verra. Il se souvient que quand il était Maire de Blanquefort, il y avait 7 maisons C.U.B. dont 2 sur sa commune, et que plusieurs enfants étaient scolarisés à Blanquefort, certains dans la même école que ses propres enfants.

Puis, après avoir fait vérifier que le quorum n'était pas atteint, il déclare que cette délibération ne pourra pas être mise aux voix ni les autres délibérations qu'il restait à examiner dans l'ordre du jour, ci-après énumérées.

VOTE NON EFFECTUE

M. D CAZABONNE

2012/8/ 50 Expérimentation de locaux de pré-collecte mutualisés - Mise en place d'une tarification pour leur accès - Décision - Autorisation

NON EXAMINÉ

M. DUCHENE

2012/8/ 67 BORDEAUX - PAE des Bassins à flot - Convention pour l'aménagement et l'animation d'une Maison du Projet pour le projet urbain des Bassins à Flot - Approbation - Décision - Autorisation

NON EXAMINÉ

Mme ISTE

2012/8/ 105 Marchés publics - Télésurveillance et maintenance des installations anti-intrusion sur les sites de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Appel d'offres - Autorisation

NON EXAMINÉ

M. LABARDIN

2012/8/ 110 PLU 3.1 - Débat sur les orientations générales du PADD

DEBAT NON EFFECTUÉ

M. ROSSIGNOL

2012/8/ 117 Politique Vélo de la CUB - Validation des études et des principes de programmation

NON EXAMINÉ

M. ROSSIGNOL

2012/8/ 122 Adhésion de la Communauté Urbaine de Bordeaux à l'association "Rue de l'Avenir" - Décision - Autorisation - Désignation

NON EXAMINÉ

M. LABARDIN fait observer à **M. le Président** que le débat sur les orientations générales du PADD ne nécessite pas de quorum.

M. Le Président Vincent FELTESSE acquiesce mais souligne qu'en même temps, il lui paraît un peu particulier d'avoir un débat d'orientation sur ce dossier extrêmement stratégique, sans un certain nombre de communes.

Puis il lève la séance à 12 heures 50, en remerciant celles et ceux qui sont restés jusqu'à la fin.

Le Secrétaire de séance

M. PUJOL